

La revue catholique des idées et des faits

UT SINT UNUM!

vendredi 30 mai 1924

Sommaire :

Autour du suffrage féminin

La vie aux Etats-Unis

L'Avenir de la Russie

Economie nouvelle et

réorganisation corporative

Prière à Saint Bernardin de Sienna

Georges Legrand

V^{te} Charles du Bus de Warnaffe

Charles Saroléa

Maurice Defourny

Alexandre Masseron

Les idées et les faits : Chronique des idées : Monseigneur Van Ballaer,
J. Schyrgens. — Espagne.

La Semaine

* Les ouvriers chrétiens ont fêté le Travail à l'occasion de l'Anniversaire de Rerum Novarum. On ne pourrait choisir une meilleure occasion.

Il est certes regrettable que l'on n'ait pu exécuter le programme social de Léon XIII, et qu'il ait fallu recourir, sous la poussée des circonstances, à une dangereuse organisation de classe, et à des œuvres purement économiques qui ne devraient jamais être que des moyens de réaliser la pensée du Pape des ouvriers : la rechristianisation des masses prolétaires. Mais il reste que l'encyclique Rerum Novarum fut la grande voix qui s'éleva dans un monde matérialiste et capitaliste, que régissait l'odieux libéralisme économique et qui avait oublié la valeur éternelle de l'âme humaine et la dignité du travail manuel.

Rerum Novarum fut le cri du Père commun des fidèles dénonçant « la misère imméritée » de millions de malheureux, et rappelant aux classes possédantes les graves devoirs que crée la possession de la richesse.

* Poincaré a fourni à Mac Donald les preuves que l'Allemagne « reconstitue son matériel de guerre et ses formations militaires ». Ce seront décidément les Allemands qui corrigeront les résultats déplorable du scrutin français. Pour faire la paix il faut être deux. Que si le Reich prétend, plus encore que par le passé, ne pas s'exécuter, il faudra bien que le Bloc des Gauches continue la politique extérieure du Bloc National.

Bruxelles : 81, rue de l'Abbaye.

(Tel. : 451,70 ; Compte chèque-postal : 48.916)

CHOCOLAT

D
U
C

CHOCOLAT



DU C ANVERS

LA

GRANDE

MARQUE

BELGE

Application générale de l'électricité

A. CORMOND

LUMIÈRE - FORCE MOTRICE

LUSTRIERIE - ABAT-JOUR

1, Rue de Gravelines, BRUXELLES

PARQUETERIE

DE LUXE ET ORDINAIRE

SYSTÈMES HYDROFUGES

sur Carreaux spéciaux et sur Béton

PARQUETS MASSIFS sur Gitages

Téléph. : 32194

PARQUETS TAPIS

USINE A VAPEUR

BUREAUX et ATELIERS : 9, Rue Saint-Hubert, 9
Rond Point de l'Avenue de Tervuren (Cinquantenaire)

DEPOSE
POCKET
radio
BREVETE

Appareil à Galène
de Poche

en vente dans les principaux magasins de la ville

GROS :

45, Rue des Riches Claires
BRUXELLES

G. VERAART

DÉCORATION

PEINTURE DE BATIMENTS

25, PLACE VAN MEYEL ETTERBEEK
BRUXELLES

ENTREPRISE GÉNÉRALE

DE DÉCORATION INTÉRIEURE

Autour du suffrage féminin

La question de l'électorat féminin est de nouveau agitée en Belgique. Résolue affirmativement pour la commune, elle se pose aujourd'hui pour la province en attendant qu'elle soit discutée pour la Chambre et le Sénat.

Qu'on envisage l'accession des femmes à l'électorat et à l'éligibilité comme une mesure d'opportunité, comme un expédient de parti, dans le cadre du régime politique actuel, ma foi, nous le comprenons et ce n'est pas de nature à nous scandaliser ni même à nous émouvoir. Nous n'avons ni goût ni compétence pour étudier la question sous cet aspect. S'il est vrai que le Pape Benoît XV a un jour déclaré « qu'il voudrait voir des électrices partout », comme le rapporte M^{lle} Van den Plas dans la *Libre Belgique* du 26 mai, j'ose croire que l'est bien de ce point de vue restreint, comme moyen provisoire d'améliorer une situation politique donnée, que le Souverain Pontife considérait l'électorat féminin.

Mais je ne puis m'empêcher de ressentir quelque angoisse lorsque je vois la manière dont la question est posée, les arguments qui sont produits, la portée que l'on donne à une réforme de ce genre, dans les articles publiés, les conférences prononcées par des épigones du féminisme chrétien.

Les dirigeantes de ce mouvement féministe ont mis leur talent et leur dévouement au service de très nobles causes, elles ont aidé à relever la condition matérielle et morale de la femme : personne ne songera à le contester. Est-ce une raison pour se taire lorsqu'on croit découvrir des confusions ou des exagérations regrettables dans leurs discours ou écrits de l'heure présente ? Nous ne le pensons pas.

* * *

Il semble que l'ombre du vieux sophisme, si profondément enraciné dans la mentalité contemporaine par les théoriciens du naturalisme, de l'égalitarisme et de l'individualisme, flotte encore, plus ou moins épaisse, dans le cerveau de bien des hommes et de bien des femmes du xx^e siècle. Ne cherchons pas à paraître meilleurs que nous ne sommes : notre intelligence en fut obnubilée, la nôtre et celle de multiples contemporains, et il fallut le concours du temps, des circonstances, des lectures, de la réflexion pour l'éconduire et le jeter à la porte.

Ce qui rend ce sophisme particulièrement dangereux, difficile à maîtriser, opiniâtrement résistant, c'est qu'il se dédouble, qu'il affecte à plaisir des formes et des couleurs diverses. Quand on l'a repoussé sous les espèces de l'égalitarisme, il se représente sous les apparences de l'individualisme.

« Tous les êtres humains sont égaux en droit » : si pareille formule éclate trop absurde pour mériter encore quelque attention, une autre, toute proche, va surgir en son lieu : la reconnaissance des droits des individus est la sauvegarde de la dignité de la personne humaine ». L'homme est électeur naturellement — et voilà la défroque naturaliste qui s'exhibe — de même qu'il mange, boit, exerce un métier ou une

profession. Quoi de plus « naturel » que la femme soit électrice ? L'un est éligible, pourquoi pas l'autre ?

* * *

La vérité est qu'il n'y a rien de « naturel » dans ces prétendus droits à l'électorat et à l'éligibilité, pas plus en ce qui concerne l'homme qu'en ce qui touche la femme.

La vérité est que la dignité de la personne humaine — homme ou femme — n'a rien à voir dans tout cela.

La vérité est que nous sommes profondément inégaux et que la question de savoir dans quelle mesure et dans quels cas il y a lieu d'atténuer ces inégalités est à examiner et à résoudre, non seulement en fonction du bien des individus, mais surtout en fonction du bien général.

Ces vérités-là d'ailleurs sont tellement évidentes aujourd'hui pour tous ceux et toutes celles qui ont pris la peine de passer au crible les doctrines sociales et politiques du xix^e siècle que je m'excuse de les rappeler.

Le bien général, le « bonum commune » des scolastiques, voilà ce qui importe au premier chef en matière de science politique et ce dont ne se souciaient guère les théoriciens et les politiciens qui nous ont amenés à faire élire, suivant la pittoresque et juste expression de ce « maître de l'heure » qu'est Paul Bourget, « une majorité de charlatans par une majorité d'ignorants » (1).

Il s'agit de déterminer comment, par quel système, on peut assurer à tel pays, dans telles circonstances et à telle époque, le meilleur gouvernement. Personne n'a le « droit naturel » d'y participer ou d'en choisir les participants.

S'il était prouvé que le meilleur gouvernement nous serait procuré grâce à une monarchie héréditaire, non pas absolue, mais tempérée par une solide représentation des intérêts, par des États-généraux investis de prérogatives dans le domaine législatif, par des assemblées de délégués de la nation revêtues de fonctions spéciales quant au vote des charges financières, si cela était prouvé, dis-je, notre régime parlementaire pourrait avantageusement prendre place dans un musée d'antiquités.

Mais laissons cette hypothèse ; contentons-nous de signaler en passant toute l'actualité et toute l'importance de pareils problèmes, et « paulo minora canamus ».

* * *

Tenons-nous-en au régime parlementaire composé d'une monarchie gouvernant avec le concours d'une ou de plusieurs chambres élues, ce régime qui est le nôtre depuis 1830 et dont M. le gouverneur Damoiseaux vient de rappeler les grands traits avec la haute compétence, la clarté parfaite, la discrète

(1) Dans « L'Étape ».

élégance qui distinguent ses écrits. En dépit des sympathies profondes qu'il lui garde, en dépit de la ferveur presque lyrique qu'il apporte à en défendre les principes essentiels, M. Damoiseaux ne dissimule pas qu'il y a lieu et qu'il est urgent de réformer ce régime parlementaire et ses préférences paraissent aller vers un renouveau de suffrage plural, quitte à en discuter les modalités.

Que l'on partage ou non la foi de l'éminent publiciste dans les destinées du régime parlementaire, toujours est-il qu'on sent tout de suite la possibilité et l'utilité d'un échange de vues avec lui ; on pressent même qu'une entente serait réalisable parce qu'il envisage les choses de haut, que son objectif est de faire de la réforme politique un élément de la restauration sociale, d'une restauration sociale où les vérités traditionnelles tendraient à reprendre leur place.

Vérités traditionnelles, j'entends celles qu'un Monseigneur Pie, un Le Play, un la Tour du Pin, un Bourget, un Maurras ne cessent de répéter depuis bientôt cinquante ans.

Mais, comme dit le Père Hénusse, on croirait vraiment « qu'ils crient dans le désert » (1) si l'on n'avait l'incomparable réconfort de percevoir, chaque jour plus puissant et plus prolongé, l'écho que leurs paroles trouvent dans les esprits et dans les cœurs de la jeunesse — de l'élite de la jeunesse — d'après-guerre. Elle ne veut pas, cette jeunesse-là, d'une politique à courte vue, honteuse et marchande, uniquement soucieuse d'opportunités et prompte aux compromis. Sans doute elle sait reconnaître que les temps ont été durs et le sont encore et que la tâche de nos gouvernants est particulièrement malaisée, elle ne jette pas la pierre à tout propos aux hommes politiques du jour, mais elle entend néanmoins que l'on puisse envisager en face les réformes profondes dont l'État moderne est susceptible.

* * *

Elle discernerait sans grand effort, cette jeunesse, qu'entre l'idée du suffrage plural que préconise M. Damoiseaux et l'idée du suffrage familial qu'évoque le Père Hénusse, la conciliation est possible, que l'une peut être conçue comme menant à l'autre.

Elle n'aurait pas de peine à remarquer que l'idée du suffrage familial présente l'avantage de consacrer et d'illustrer cet axiome traditionnel que la société politique, la cité, est faite de familles bien plutôt que d'individus — hommes ou femmes — que si la femme représente le groupe familial parce que veuve, il est normal qu'elle ait le droit de suffrage, — tandis que de son vivant l'homme — mari et père — est désigné par l'ensemble de ses attributs et de ses fonctions — pour parler au nom de la famille dans l'ordre des choses publiques. — « *Vir caput mulieris* », oui, tout notre ancien droit proteste dans ce sens, tant au point de vue du régime des biens que du régime politique, et notre ancien droit est pétri de textes et d'idées empruntés à nos livres saints.

Certes je ne voudrais pas aller jusqu'à croire la tradition chrétienne en péril parce que, dans les circonstances présentes, à titre d'expédient encore une fois, le droit de vote serait attribué aux femmes.

J'estime cependant que l'on n'a pas tout à fait tort de rappeler en l'occurrence les leçons de saint Paul, ses deux épîtres aux Corinthiens et aux Ephésiens où toute la conception catholique de l'union conjugale, des droits et des devoirs

(1) Voir *Nation Belge*, n° du 16 mai 1924.

des époux se trouve ramassée en quelques versets. Il importe que l'on n'oublie jamais que la vocation de la plupart des femmes est d'être épouse et mère et, que, revêtues de ce double honneur, elles ont bien assez à faire de remplir les charges qui en sont la contrepartie et la rançon. C'est parce qu'épouse et mère que la femme est reine au foyer, reine par un ensemble de qualités et de vertus intellectuelles et morales dont la vie publique risquera toujours de froisser et de meurtrir le doux éclat et qui ne dégagent tout leur charme subtil et pénétrant que dans l'atmosphère intime de la vie domestique ; reine dont l'empire n'est incontesté à l'intérieur que pour autant qu'elle renonce à le disperser au dehors.

* * *

Qu'après cela on vienne me dire que le suffrage des femmes a été en vigueur dans une république, une monarchie ou dans les États pontificaux sous tel ou tel Pape, je n'en serai pas plus affecté que si l'on me montre les femmes montant à cheval et conduisant la guerre au royaume des Amazones tandis que les hommes fument la pipe et surveillent le pot-au-feu. Souverain temporel, le Pape a pu subir le prestige de la gloire militaire, expérimenter un système pénitentiaire, adopter un mode de suffrage heureux ou préjudiciable : cela n'a rien à voir avec la conception chrétienne traditionnelle.

Mais, je le répète, que l'État soit un ensemble de familles — on pourrait ajouter : et de professions — que ces familles aient un chef et représentant naturel — que ce chef et représentant soit l'homme de préférence à la femme — ces axiomes constituent comme autant de pièces fondamentales qui soutiennent l'armature d'une société civile bien organisée, faite pour résister aux assauts du dehors comme aux troubles du dedans.

Si l'on avait ces idées-là profondément ancrées dans l'esprit, songerait-on à nous proposer cette espèce de damier électoral dont le mari et la femme auraient à mouvoir les pions, l'un votant pour le premier, le troisième, le cinquième enfant, l'autre votant pour le second, le quatrième et le sixième ? Quel sujet de comédie pour un Molière ou un Labiche qu'une telle imagination ! Comédie, oui, sans doute. Pourtant, en réfléchissant à cette proposition de M^{lle} Van den Plas (1), je me suis demandé s'il fallait en rire ou en pleurer ; car elle nous replonge, bel et bien, en plein individualisme, en plein atomisme social, elle est la négation implicite de l'unité, de la communauté familiale, elle érige la dislocation en principe. Admettre une pareille formule, cela équivaut à établir la séparation de biens — qui ne peut être qu'un pis-aller — comme régime normal et de droit commun.

J'ai parlé de confusions, d'exagérations regrettables ; ai-je eu tort ?

GEORGES LEGRAND,
Professeur d'économie sociale.

(1) Voir *Libre Belgique*, n° des 28 février et 26 mai 1924.



Prière à nos lecteurs de lire l'annonce de notre page 22 et de nous envoyer sans tarder leur souscription éventuelle, nos abonnés seront les premiers servis.

La vie aux États-Unis

Le problème de l'immigration

A part les deux à trois cent mille Peaux-Rouges disséminés dans les « Réserves », la population des États-Unis (1) est immigrée ou descend d'immigrés.

Les premiers colons furent des Hollandais, des Espagnols, des Suédois et surtout des Anglais (2). Mais ce que l'on eût pu qualifier alors d'immigration ne fut qu'une très timide incursion d'éléments étrangers. Il fallut attendre le XIX^e siècle, et spécialement la fin de la première moitié de ce siècle, pour assister à une invasion sérieuse du nouveau continent par des populations européennes.

De 1800 à 1820 on ne compta guère que 20.000 immigrés par an, en moyenne ; ce chiffre s'éleva progressivement pour atteindre 100.000 en 1842. C'est la famine d'Irlande (1845-1846) qui déclancha le grand mouvement vers l'Ouest, dont l'intensité devait aller grandissant jusqu'en ces dernières années. En 1852 commença la pénétration allemande ; vers 1865, la pénétration scandinave. Enfin, à partir de 1890, de longues théories de Tchèques, Polonais, Autrichiens, Slovaques, Croates, Grecs, Roumains, Russes, Arméniens et surtout d'Italiens touchèrent annuellement les côtes américaines de l'Atlantique pour y tenter la chance. Ainsi le flot grossissait chaque année, des tâcherons du vieux monde qui venaient chercher fortune à l'ombre de la statue de la Liberté. Telle année en compta un million et demi !

Grave préoccupation pour un pays, fût-il vaste comme un continent, que de voir sa population s'accroître régulièrement de centaines de mille individus étrangers à sa langue, autant qu'à ses institutions et à ses mœurs ! L'afflux constant de ces éléments hétérogènes ne menacera-t-il pas à la longue la forme de gouvernement, le caractère du peuple, les traditions nationales, la sécurité de l'État ? Autant de questions qui devaient inéluctablement se poser un jour, et réclamer du gouvernement fédéral une solution radicale.

Comme cette heure paraissait avoir sonné, les États-Unis viennent de les résoudre.

A vrai dire, la loi tout récemment votée par la Chambre et le Sénat de Washington, et qui doit sortir ses effets à partir du 1^{er} juillet prochain, n'est pas le premier effort réalisé par le Congrès pour endiguer le flot montant de l'immigration. Elle ne fait qu'accentuer les restrictions portées, par la loi Johnson de 1921, à la liberté de l'immigration.

* * *

La question de l'immigration intéresse au plus haut point deux catégories importantes d'Américains, et par contre-coup la masse de la population d'outre-Atlantique. Elles sont imposantes, l'une par le nombre, l'autre par l'influence : ce sont les ouvriers et les chefs d'industrie. La question de l'immigration les affecte toutes deux dans leurs intérêts immédiats, parce qu'en fait elle se résume dans la réglementation de l'admission, sur le marché industriel, d'une main-d'œuvre que les premiers ont de nombreuses raisons d'écartier, et les seconds de sérieux motifs de souhaiter. La grande majorité des immigrants, en effet, sont des travailleurs ou des artisans malcontents des conditions de vie de leur pays, et qui viennent chercher un emploi aux États-Unis. Leur nombre élevé multiple forcément la main-d'œuvre et provoque par contre-coup une baisse des salaires, sinon le chômage. La politique ouvrière tend donc naturellement à obtenir une réglementation sévère et restrictive de l'immigration. Les patrons, au contraire, dont l'intérêt est d'avoir une main-d'œuvre abondante à des conditions avantageuses, prônent la liberté la plus entière et voient de mauvais œil toute mesure tendant à mettre obstacle à l'arrivée en masse des travailleurs étrangers. C'est là un aspect capital du problème : il oppose les intérêts ouvriers aux intérêts patronaux.

En 1921, lorsque fut votée la première loi Johnson, la situation économique des États-Unis était chancelante ; l'industrie et le commerce étaient paralysés ; le chômage avait jeté sur le pavé près de

cinq millions de sans-travail ; et la main-d'œuvre étrangère, par le canal de l'immigration, continuait à submerger le pays. Pour éviter un désastre, il fallait élever des barrières contre cet envahissement catastrophal. L'immigration, qui était libre, devait être réglementée.

Le Congrès vota à cette fin une loi qui entra en vigueur en juin 1921, et qui sortira ses effets jusqu'au 1^{er} juillet prochain. Elle stipule que jusqu'à cette dernière date chaque pays européen ne pourra envoyer annuellement aux États-Unis qu'un nombre d'immigrants égal à 3 % du nombre de ses nationaux recensés sur le territoire des États-Unis en 1910. Ainsi le pays qui aurait eu cinq mille de ses nationaux recensés aux États-Unis en 1910, ne pouvait et ne peut plus en voir admettre que cent cinquante par an, alors qu'antérieurement à la loi aucune limite n'était fixée. En pratique cette loi, qui ne restreignait que l'immigration européenne, réduisait à 357.000 par an le nombre d'Européens susceptibles de s'établir aux États-Unis dans le courant d'une année.

La nouvelle loi, qui prétend être définitive, est plus restrictive encore que celle de 1921.

Voici ses principales dispositions :

Première mesure. — A partir du 1^{er} juillet 1924, il ne sera plus admis, de chaque pays d'Europe, qu'un nombre d'immigrants égal à 2 % du nombre de ses nationaux recensés aux États-Unis en 1890 (1).

C'est donc d'abord une réduction très sensible dans le chiffre des immigrants admis, puisqu'en fait la diminution sera de plus de cinquante pour cent (161.000 au lieu de 357.000).

Le sénateur Reed s'explique ainsi sur le principe qui a motivé cette réduction :

« L'Amérique se rend compte qu'elle n'est plus une contrée déserte en mal d'habitants. Elle se rend compte que ceux qu'elle possède, et leurs descendants, seront suffisamment nombreux pour exploiter ses ressources naturelles. Elle sait qu'à l'heure actuelle sa prospérité surpasse celle de tout autre pays au monde. Elle comprend que si elle ne restreint l'immigration, elle sera envahie par les peuples fuyant les régions dévastées de l'Europe. Pareille immigration ne manquerait pas d'avoir de funestes effets sur la manière de vivre et les salaires de son peuple, en même temps qu'elle aggraverait la difficulté éprouvée à assimiler les étrangers déjà établis dans le pays. »

Pourquoi le recensement de base est-il celui de 1890 de préférence à d'autres ? S'il faut en croire le sénateur Reed, c'est parce que plus qu'aucun autre il reflète avec exactitude, au point de vue du pourcentage des étrangers, les origines de la population américaine. Ce choix n'est donc pas arbitraire. En fait il aboutit à une conséquence très caractéristique : à l'avenir soixante-quinze pour cent des immigrants seront originaires de l'Europe septentrionale, et vingt-cinq pour cent seulement de l'Europe méridionale et centrale. S'il n'est pas voulu ni cherché, ce résultat sera en tout cas agréable aux Américains, qui préfèrent l'ouvrier anglais, français, scandinave ou allemand aux travailleurs frustes et aux manoeuvres grecs, bulgares, russes ou polonais. Aux yeux de l'Américain, l'immigration « sudiste » est du poids mort : Les immigrants venus de l'Europe centrale ou méridionale sont pour la plupart sans ressources, échouent dans les centres surpeuplés des grandes villes et y gonflent les rangs des miséreux. Les immigrants venus du Nord, au contraire, plus travailleurs, plus entreprenants, et nantis de quelque avoir, tardent rarement à s'établir de façon définitive aux quatre coins du pays où ils travaillent, prospèrent et enrichissent la collectivité.

Que pense de cela l'Italie ?

L'Italie, comprise dans la catégorie des pays méridionaux, est fort mécontente de la solution. Ses nationaux étaient fort peu nombreux aux États-Unis en 1890, si bien que la nouvelle loi réduit de plus des neuf dixièmes le chiffre déjà minime des immigrants de son pays admis sous le régime de la loi actuelle. En effet, à partir du 1^{er} juillet, les États-Unis admettront un Italien en même temps qu'ils accueilleront quinze Allemands. On comprend qu'au moment où il cherche à ouvrir à son peuple toutes les grandes portes du monde, Mussolini soit assez vexé de lui voir fermer au nez un porche monumental...

(1) Ne seront pas compris dans ce chiffre le mari ou la femme de citoyens américains, leurs enfants âgés de moins de dix-huit ans, leurs parents âgés de plus de cinquante-cinq ans. Ces différentes personnes seront admises aux États-Unis sans être soumises à aucune des dispositions de la loi, qui les considère « hors cadre. »

(1) Le recensement de 1920 renseigne 105.000.000 d'habitants, dont 10.500.000 nègres.

(2) N'oublions pas Josse de Forest et ses Wallons !

L'Italie n'est pas seule à s'émouvoir des nouvelles dispositions. Le Japon, lui aussi, se sent piqué au vif par les prescriptions excluant du bénéfice de l'immigration tous les asiatiques.

Deuxième mesure. — Les Etats-Unis n'admettront plus à l'immigration aucun Asiatique.

Radical dans ses termes comme dans son application, cette mesure est justifiée comme suit par le sénateur Reed :

« Les races admises aux Etats-Unis ces dernières années sont complètement différentes des natiifs américains ; elles sont inaptes au *self-government*. . . L'Amérique commence également à souffrir de l'irritation de ses « colonies étrangères ». Ces groupes hétérogènes, agglomérés dans les quartiers urbains ou des districts ruraux, parlent une langue étrangère, vivent une vie étrangère, et ne manifestent aucun désir de participer à l'existence nationale. Ces considérations ont amené à conclure que les immigrants devraient dorénavant appartenir à la race de ceux qui sont déjà établis ici, de façon que chaque année d'immigration soit une réplique des origines nationales des personnes installées dans le pays. »

Cette décision est particulièrement dure aux Japonais, avec lesquels le gouvernement fédéral a déjà eu pas mal de discussions au sujet du même problème.

Le Japon est une nation prolifique ; ses enfants doivent émigrer pour vivre. Rien de plus naturel pour eux que de traverser le Pacifique et de se diriger vers la Californie pour y cultiver la terre et s'y établir. Mais ce plan dérange très fort les Américains, pour différents motifs. D'abord parce qu'ils prétendent les Japonais inassimilables, réfractaires à la civilisation américaine ; ensuite parce qu'ils voient dans les travailleurs japonais des concurrents terribles pour la main-d'œuvre blanche. Habités, en effet, à un *standard* de vie moins élevé que les travailleurs américains, les Japonais travaillent plus pour un salaire moindre. Plus industrieux, plus économe que l'ouvrier ou le commerçant américains, moins dévoré de besoins que ces derniers, il accumule un pécule rondet et ambitionne de devenir son maître sur la terre qu'il cultive ou dans la boutique qu'il exploite. Par tout quoi il fait une concurrence irrésistible aux blancs, menace de les supplanter et de substituer à leur influence l'hégémonie nipponne.

Depuis de longues années la question inquiète l'Etat californien et n'a pas laissé de tracasser le gouvernement de Washington. Finalement le gouvernement fédéral et le gouvernement japonais en étaient arrivés à un arrangement connu sous le nom de « *gentlemen's agreement* », et aux termes duquel le Japon s'engageait à exercer un contrôle très sévère sur l'émigration à destination d'Amérique, en retour de quoi il espérait des Etats-Unis l'abstention de toute politique qui pourrait froisser les susceptibilités japonaises.

Le vote de la nouvelle loi, en faisant table rase du « *gentlemen's agreement* », provoqua au Japon une émotion considérable. L'ambassadeur à Washington se départit de la réserve coutumière au langage diplomatique et parla de « conséquences graves ». Le Sénat fédéral répliqua en déclarant qu'il n'admettait ni conseils ni menaces de quiconque dans une question strictement nationale. Et malgré la demande personnelle du Président Coolidge, la Chambre refusa de retarder jusqu'au 1^{er} mars 1925 l'application de la clause relative à l'exclusion des Japonais.

Il reste donc acquis à présent, et il y a de nombreuses raisons de croire qu'il n'y sera rien changé, que le territoire des Etats-Unis sera désormais fermé aux immigrants japonais, sauf, par exception, aux ministres, professeurs, artistes et étudiants, ainsi qu'à leurs femmes et leurs enfants.

Troisième mesure. — Une troisième disposition prévoit la sélection des immigrants dans les pays d'émigration, par les soins du consul américain.

On ne peut qu'applaudir à cette solution, qui évitera à des milliers d'immigrants les incertitudes et l'attente d'Ellis Island, cette île de la rade de New-York où les nouveaux venus sont parqués à leur débarquement, et que de récentes polémiques de presse ont dévoilée sous un jour peu paradisiaque.

* * *

Telle est, dans ses grands traits, la loi d'immigration que vient de voter le Congrès fédéral.

Elle donne certainement satisfaction au sentiment nationaliste américain, qui manifeste une répugnance de plus en plus marquée à l'endroit de tout ce qui vient du dehors.

Elle ne déplaira pas à la classe ouvrière qu'elle délivre automatiquement d'une concurrence menaçante.

Telle qu'elle est sortie des délibérations du Congrès, cette loi était-elle indispensable, ou même nécessaire ?

Matériellement parlant, non. Sur un territoire presque aussi vaste que l'Europe, les Etats-Unis nourrissent à peine le tiers de la population qui couvre cette dernière. Le point de saturation n'est donc pas à la veille d'être atteint.

Économiquement parlant, cela dépend. Il est difficile de répondre à cette question de manière absolue et inflexible ; la pénurie ou la pléthore de main-d'œuvre peuvent être, et sont souvent, des phénomènes passagers, et c'est lors de leur manifestation qu'il y aurait lieu de régler les écluses de l'immigration. Il est certain néanmoins que la restriction, du point de vue économique, se justifie moins à l'heure actuelle qu'elle ne se justifiait il y a trois ans.

Politiquement parlant, peut-être. Il est certain que si l'ambiance américaine est un facteur puissant d'américanisation, beaucoup d'immigrants restent rebelles à l'assimilation et peuvent constituer, par leur tendance à se grouper en îlots boudeurs, un danger relatif pour la république. Mais il est douteux que le nombre et l'importance des hétérogènes irréductibles puissent menacer sérieusement la sécurité de l'Etat.

L'explication la plus plausible que l'on puisse trouver à la législation américaine sur l'immigration se trouve probablement dans le désir très humain du maître de maison, soucieux de fermer la porte de son logis dès qu'il estime y avoir admis tous ceux dont la compagnie peut lui être utile et agréable. L'esseulement et la colue sont deux situations extrêmes, éminemment désagréables pour ceux qui doivent les subir. Garanties contre le premier danger, les Etats-Unis estiment probablement que le moment est venu de parer au second.

Ils ferment les vannes et imposent le compte-gouttes.

Qu'importe le motif de la décision pour ceux qui ne peuvent que la subir sans discussion ?

Ajoutons pour terminer que cette décision rencontre des approbations, des critiques, — et des regrets. Parmi ces derniers je ne puis m'empêcher de signaler ceux de l'*Evening Sun* de Baltimore, qui se lamente de voir « les Etats-Unis abandonner peut-être pour toujours la vieille et admirable tradition qui faisait de leur sol le refuge des opprimés de partout. . . »

Quant aux journaux étrangers publiés aux Etats-Unis, ils sont presque unanimes à juger sévèrement la loi nouvelle. Le tableau suivant, extrait du *Herald Tribune*, permet de juger du ton de chacun d'eux, lequel est amer en raison directe de l'importance de la réduction qui frappe les immigrants du pays qu'ils représentent.

Pays d'origine	Loi actuelle (3 % de 1910)	Loi nouvelle (2 % de 1890)
Grande-Bretagne et Irlande	77.342	62.558
Allemagne	67.607	50.229
Italie	42.057	3.989
Pologne	30.979	8.972
Russie	24.405	1.892
Suède	20.042	9.661
Tchéco-Slovaquie	14.357	1.973
Norvège	12.205	6.553
Roumanie	7.419	731
Autriche	7.342	1.090
Yougo-Slavie	6.426	885
Hongrie	5.747	588
France	5.729	3.978
Danemark	5.619	2.882
Finlande	3.921	245
Suisse	3.752	2.181
Hollande	3.602	1.737
Grèce	3.063	135
Turquie	2.654	123
Lithuanie	2.622	402
Portugal	2.465	574
Belgique	1.563	609
Latvie	1.540	217
Esthonie	1.348	202

Vicomte CH. DU BUS DE WARNAFFE.



L'Avenir de la Russie (1)

Peu de temps après la première révolution russe, M. Roman Dmowski, qui depuis fut Ministre des Affaires étrangères de Pologne, me faisait à Edimbourg une courte visite. M. Dmowski est une des plus grandes autorités en matière russe ; il était le Parnell du bloc polonais unifié dans la première Douma russe, bloc qui, dans cette assemblée mémorable, décidait de la majorité. Je n'imaginai pas qu'il y eût un vivant plus compétent pour exprimer une opinion méritant confiance sur les conséquences probables du bouleversement russe ; et j'invitai un auditoire composé de citoyens « représentatifs » d'Edimbourg à l'écouter exposer ses vues. M. Dmowski nous déclara que, durant des générations entières, la Russie serait réduite à un état d'impuissance absolue. Il était convaincu que la chute du tsarisme était l'équivalent de celle de la puissance russe et de son élimination comme un facteur appréciable de la politique étrangère de l'Europe.

Cette déclaration de M. Dmowski est extrêmement intéressante, non qu'elle semble démontrer le danger qu'il y a à s'essayer à des prophéties politiques, mais parce qu'elle prouve le degré minime de confiance que mérite l'opinion du *leader* politique, même le plus compétent, lorsque son jugement n'est plus en équilibre sous l'influence des préjugés et de l'esprit de parti.

M. Dmowski est un des hommes d'État les plus capables et les mieux informés de l'Europe ; c'est l'homme qui au Congrès de Versailles a porté la responsabilité de la reconstruction de la république polonaise. Et pourtant l'événement a prouvé qu'il y avait eu de sa part incompréhension complète de la situation russe. C'est solennellement et à plusieurs reprises qu'il nous affirma que la Russie serait, durant un demi-siècle, une quantité négligeable. Or, moins de 3 ans après sa prophétie, les armées bolchévistes arrivaient aux portes mêmes de Varsovie. Moins de 4 ans après, Tchitchérine posait ses conditions à Lord Curzon, tandis que le traité de Rapallo évoquait, une fois encore, le spectre d'une alliance russo-allemande, ce cauchemar de la politique internationale d'avant-guerre. J'ai eu avec M. Roman Dmowski beaucoup d'entretiens au sujet de l'avenir de la Russie ; j'ai toujours refusé de me laisser convaincre. Il est évidemment inconcevable qu'une nation occupant un sixième de la surface terrestre cesse jamais d'être un facteur important dans le domaine de la politique internationale. Si la Russie n'est pas destinée à devenir une puissance bienfaisante, elle sera une puissance malfaisante. La traiter en simple quantité négligeable me semble, à juger les choses sobrement, de la folie politique pure.

* * *

Pour comprendre le résultat final et les conséquences éloignées de la révolution russe, nous devons en distinguer soigneusement les deux phases principales. Révolution sociale d'abord, qui, comme la révolution française, aboutit à l'expropriation et à la spoliation complètes de la classe des propriétaires fonciers. Cette révolution-là a été l'œuvre des paysans

eux-mêmes à peu près en son entier. En second lieu, il y a eu aussi une révolution politique, laquelle — ici pas de ressemblance avec la révolution française — a eu pour résultat la dissolution de l'État bureaucratique et centralisé, œuvre imposante mais fragile de Pierre le Grand. Celle-ci, ce fut le Gouvernement Provisoire de Milukoff qui la déclancha ; et elle était presque un fait accompli, lorsque les Bolchéviks arrivèrent au pouvoir. Les deux révolutions seront vraisemblablement permanentes. L'expropriation du sol ne saurait être un incident passager ; le sol restera propriété du *moujik*. La dissolution de l'ancien Empire est, de même, définitive. La Russie de demain sera une espèce d'États-Unis de l'Est européen, combinant en une fédération à liens lâches les cinquante races sujettes du continent russe. Jamais plus ces races ne seront soumises à une autocratie centralisée, que celle-ci ait son siège à Pétrograd, Moscou ou Kieff. Une Russie nouvelle surgira, à configuration politique ne ressemblant en aucune façon à celle de la Russie tsariste.

Mais quelle que soit la différence de cette Russie nouvelle d'avec l'ancienne Russie tsariste, elle diffèrera de la nouvelle Russie bolchéviste plus radicalement encore. Dans la France d'aujourd'hui il survit bien des choses qui sont l'œuvre de la révolution française. Le bolchévisme, tout au contraire, n'aura pas apporté fût-ce une seule pierre, à l'édifice reconstruit de la Russie future.

* * *

1. Les Bolchéviks avaient tâché d'imprégner le peuple russe d'esprit révolutionnaire. La Russie nouvelle produira probablement le gouvernement le plus conservateur, sinon le plus réactionnaire, d'Europe.

2. Les Bolchéviks avaient prétendu inaugurer le règne de l'Antéchrist. La Russie nouvelle verra une renaissance de la religion chrétienne ; une Église plus forte parce que libérée de la tyrannie de l'État.

3. Les Bolchéviks avaient tâché d'imposer la domination d'une minorité juive. La Russie nouvelle sera passionnément antisémite.

4. Les Bolchéviks avaient tâché de supprimer à tout jamais le principe monarchiste. Une restauration monarchique, sous une forme quelconque, est chose certaine.

5. Les Bolchéviks avaient prétendu établir un État communiste. Le nouvel État russe sera un État de paysans propriétaires — ce qui toujours et partout représente le plus individualiste de tous les types sociaux.

6. Les Bolchéviks avaient tâché d'établir la dictature du prolétariat. Plus que jamais la Russie nouvelle sera un pays de paysans, une collectivité de 30.000 communes agricoles et coopératives.

7. Les Bolchéviks avaient visé à l'abolition du capitalisme. La Russie nouvelle, qui dépendra de l'assistance étrangère, réintroduira le capitalisme sur une échelle bien plus grande qu'auparavant. Elle sera pareille au Continent américain : un pays de grands trusts, syndicats et compagnies à charte.

* * *

Aujourd'hui, vue du dehors, la Russie paraît être un vaste assemblage de ruines, une « région dévastée » cent fois plus étendue que les régions dévastées de la France. Les richesses accumulées par plusieurs générations ont été anéanties. Des dizaines de millions d'acres ne sont plus cultivés. Dans des provinces entières pas un seul château de l'aristocratie n'est

(1) Voir la *Revue catholique des idées et des faits* des 2, 9, 16 et 23 mai 1924.

resté debout. A Moscou j'ai souvent entendu raconter une anecdote bien caractéristique. Les paysans d'un certain village, ayant détruit certain château historique, s'étaient rassemblés à l'effet d'enlever le butin. Ils se partagèrent les objets de famille. Les meubles ils les brisèrent pour en faire du bois de chauffage. Tout ayant été distribué comme il le fallait avec application des principes socialistes les plus stricts, il restait encore dans la grande salle de bal du château une énorme vieille glace française. Problème insoluble pour les *moujiks* embarrassés, qui ne savaient qu'en faire. Ils ne pouvaient l'enlever ; ils ne pouvaient se la partager ; et il n'y avait aucun profit à la brûler. Alors il leur vint une inspiration : ils décidèrent de la mettre en pièces et d'en distribuer les fragments en parties égales, autant que possible. La vieille glace, chef-d'œuvre d'un fabricant de glaces français du XVIII^e siècle, fut cassée en morceaux, et aujourd'hui chaque petit fragment orne, il faut le croire, la table de toilette d'une des paysannes du village.

L'histoire de la glace brisée me paraît être un parfait symbole du vandalisme stupide de la Révolution ; elle paraît aussi expliquer la raison de l'échec de celle-ci. Non seulement les Bolchéviks n'ont rien pu édifier, mais même leurs destructions n'avaient pas d'objet. En un certain sens la Russie semblait être un pays idéal pour une expérience communiste. Les communistes y avaient affaire à un peuple illettré, docile, demi-barbare, qui serait comme de l'argile entre les mains d'un potier. A un autre point de vue pourtant la Russie était le dernier des pays où les théories marxistes pussent être appliquées avec succès. L'objet principal du socialisme marxiste était la destruction non des châteaux et des glaces, mais du capitalisme. Le Marxisme visait à l'introduction non d'un communisme agricole, mais d'un communisme industriel. En essayant d'agencer une révolution mondiale les Bolchéviks ont commis exactement la même faute que les Allemands, quand ceux-ci tâchaient de remporter la victoire dans la guerre mondiale. Les deux avaient à faire la guerre sur deux fronts : à l'Est et à l'Ouest. Les deux croyaient que la ligne de moindre résistance passerait par l'Est. Les deux s'aperçurent que la guerre ne pouvait être gagnée qu'à l'Ouest, mais ils s'en aperçurent trop tard. *Aujourd'hui les Bolchéviks se rendent compte de ce que Karl Marx avait déjà compris, à savoir : on ne pourra « gagner » la Révolution mondiale que lorsqu'elle aura été « gagnée » en Angleterre.* Ils se rendent compte du caractère prématuré et précaire d'une révolution agraire : c'est la révolution industrielle seule qui est définitive. Impossible de détruire la richesse agricole, don éternel de la Nature. Mais on peut détruire la richesse industrielle, œuvre éphémère de l'homme. Aujourd'hui les Bolchéviks proclament que l'Angleterre et l'Allemagne étant les citadelles du capitalisme, la véritable stratégie consiste à concentrer tous les efforts en vue de s'emparer de ces citadelles. C'est dans l'Occident seulement qu'ils peuvent porter un coup mortel au système capitaliste.

En tant qu'elles regardent la Russie, ces appréhensions sont fondées. La destruction que les Bolchéviks y ont opérée n'est que provisoire et superficielle. On a souvent comparé Lénine à Attila, roi des Huns. Les anciens chroniqueurs citent ce dicton populaire médiéval : « L'herbe ne croît plus, là où le cheval d'Attila a passé ». Ce dicton populaire se trompait. Aussitôt après le départ des hordes d'Attila, l'herbe verte recommençait à croître. Il en sera des villages russes comme des villages français des régions dévastées. En 1918, je fis en auto le trajet de St-Quentin à Versailles par le

Chemin des Dames. L'œuvre de destruction était si complète que plusieurs milles durant on ne parvenait pas à surprendre la trace d'une habitation humaine. Et il semblait que cette région désolée ne pourrait plus jamais être cultivée par les hommes. Mais dès aujourd'hui la plupart des villages ont été reconstruits, et des espaces qui étaient il y a cinq ans de mornes déserts sont devenus de souriants champs de blé. La renaissance de l'agriculture russe sera tout aussi rapide. Quelques bonnes récoltes, quelques années d'un gouvernement fort — et l'afflux des capitaux étrangers suffira à restaurer l'ancienne prospérité du continent russe.

* * *

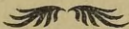
Notre histoire de l'affreuse tragédie russe va-t-elle donc, de façon bien inattendue, finir sur une note optimiste ? Pareille conclusion serait pourtant prématurée. Si même on pouvait oublier les souffrances et la mort des vingt millions de victimes de la famine, l'optimisme serait aussi trompeur que le pessimisme. Si même les ruines matérielles sont en peu de temps réparées, il y a, hélas, au tableau un autre côté. D'autres valeurs intellectuelles et morales ne pourront être si aisément remplacées. Au moment de quitter Moscou je fus prié un soir de me rencontrer avec un certain nombre de résidents étrangers. Chacun d'eux avait passé plusieurs années en Russie et me narra quelques-unes de ses expériences. Chacun d'eux dit son opinion sur le fonctionnement du régime bolchéviste et calcula ses chances de durée. Pour résumer notre entretien, je demandai à toutes les personnes présentes si elles pouvaient nommer un seul acte du régime bolchéviste dont il pût être fait état en sa faveur et qu'on pût citer pour le défendre. Tous durent admettre qu'on n'en pouvait trouver aucun et qu'il n'existait pas de fraction de l'État russe dont la situation ne fût aujourd'hui infiniment plus mauvaise qu'autrefois. Quelques jours après cet entretien, je posai cette même question à plusieurs fonctionnaires bolchévistes importants. La réponse fut à la fois un défi et une menace. « Les réactionnaires et contre-révolutionnaires sont des imbéciles à courte vue », me dirent-ils. « Ils ne voient pas plus loin que le bout de leur nez. Oui, nous sommes des destructeurs. Mais le philanthrope qui rase à même le sol les quartiers insalubres d'une ville l'est également. Avant d'édifier il faut détruire. Si même vous pouviez prouver que nous ne pouvons prétendre à avoir accompli rien de positif, vous oubliez qu'il est une chose vitale que nous avons réalisée et qu'elle est plus importante que toutes nos destructions. Nous avons créé un nouveau « matériel humain ». Un peuple d'esclaves nous l'avons transformé en un peuple d'hommes libres. Jamais la jeune Russie ne sera comme la Russie ancienne. Même si la révolution actuelle n'aboutit pas immédiatement, nous avons semé les germes de bouleversements futurs. Même lorsque nous ne serons plus là, notre œuvre ne mourra pas avec nous. »

Dans cette fanfaronnade bolchéviste il y a une terrible vérité. Oui, les dictateurs ont bien semé les germes d'une catastrophe future. Ils ont réussi à empoisonner l'esprit d'une génération tout entière. Voilà l'œuvre vraiment diabolique perpétrée par le régime bolchéviste ; l'avenir seul pourra en révéler pleinement les conséquences. Mais même sur ce point il ne faut pas s'exagérer leur pernicieuse influence. Tout d'abord, cette « jeunesse communiste », ces malheureux enfants élevés dans les écoles bolchévistes et contaminés par la propagande bolchéviste vont bientôt disparaître : épaves misérables et dégénérées, ils seront traités en parias. Tel sera leur état de démo-

ralisation qu'ils seront même impuissants à nuire. Sans doute, il se passera beaucoup de temps peut-être avant que le poison bolchéviste ne soit complètement éliminé de l'âme russe. Mais à supposer même qu'il en soit ainsi, un poison ne cesse-t-il pas d'être dangereux dès que les effets en sont connus ? D'autant plus qu'en fournissant le poison les Bolchéviks ont aussi préparé l'antidote. En Russie tout au moins la contagion bolchéviste ne sera plus à craindre pour la génération à venir. Lorsque les millions de réfugiés russes auront regagné leurs foyers dévastés, il n'y aura personne qui ne répudiera l'œuvre diabolique des Bolchéviks. Ici, en Europe Occidentale, nous pourrions oublier — nous oublions déjà — les leçons de l'expérience bolchéviste. Mais tout Russe qui aura passé par l'enfer bolchéviste, ses enfants et ses petits-enfants, n'auront vraisemblablement pas la mémoire aussi courte. Nous pouvons donc prévoir avec une confiance complète la direction probable des courants politiques et moraux de la Russie nouvelle. Matériellement parlant, la Russie redeviendra le grenier du continent européen ; politiquement et moralement elle sera vraisemblablement dans un avenir qui n'est pas éloigné, le pilier de la légalité et de l'ordre en Europe et l'ennemi le plus irréductible de toutes les impostures collectivistes.

CHARLES SAROLÉA,

Professeur à l'Université d'Edimbourg.



Économie nouvelle et réorganisation corporative (1)

Des nombreux écrits de l'âpre travailleur et du robuste penseur qu'est Georges Valois, celui qu'il a intitulé l'*Économie nouvelle* se détache de tous les autres par le caractère ferme et précis des enseignements qu'il prétend mettre à la base de la reconstruction économique. Ces enseignements ne tranchent point cependant par une originalité violente sur ceux qui inspirent l'école sociale catholique, et parmi eux il n'en est guère — s'il y en a — qui ne puissent être contresignés par les « docteurs » de la réorganisation corporative : par le colonel de la Tour du Pin en France et le baron de Vogelsang en Autriche, ou remontant plus haut par l'évêque Ketteler et le comte Albert de Mun, ou retournant jusqu'au début du XIX^e siècle par de Bonald et Adam Müller qui sont, l'un dans les pays latins, l'autre dans les nations germaniques, les précurseurs authentiques de la restauration corporative. Tous ces esprits vibrent à l'unisson, et à se présenter sous leur patronage les inductions de l'*Économie nouvelle* auraient peut-être suscité moins de critiques et rallié plus d'adhésions. Payant tribut à cette longue tradition d'écrivains catholiques, Valois n'eût pas été injuste. Car, notwithstanding la différence des méthodes, c'est bien aux conclusions de ces maîtres illustres de la pensée sociale chrétienne qu'aboutissent ses recherches objectives.

Ces maîtres ont laissé derrière eux des héritiers directs qui depuis longtemps, dans les *semaines sociales* et ailleurs, travaillent à adapter les conceptions corporatives aux nécessités de la vie moderne. Le sociologue de l'*Action française*, de prime abord, n'a pas paru s'en être douté et cela, joint à un parti pris plus apparent que réel de novateur, lui a attiré des antipathies dont l'origine n'est point dans un dissentiment doctrinal véritablement profond et dont on aurait tort de s'alarmer.

A ces antipathies il y a d'ailleurs, me paraît-il, une autre cause, extrinsèque au débat véritable, d'ordre purement politique. C'est la liaison que l'*Économie nouvelle* établit entre la reconstruction économique qu'elle propose et le système de gouvernement auquel va sa préférence : « L'existence de l'État étant une des conditions essentielles de la création économique, la forme de l'État doit être telle qu'elle permette aux citoyens de donner tous leurs soins au travail. La forme démocratique est celle qui favorise le moins le travail ; la forme aristocratique est meilleure, mais laisse dans le groupe des germes de guerre civile ; la forme monarchique est, de toutes, la meilleure au point de vue strictement économique » (p. 134).

Cette proposition n'est pas démontrée, et la grande démocratie américaine nous donne le spectacle d'une vitalité économique à laquelle rien ne peut se comparer sur le continent européen. Il est vrai que Georges Valois prévient l'objection et annexe sans plus la république des États-Unis au groupe des puissances monarchiques : « L'expérience montre que les nations qui possèdent un État à forme monarchique peuvent atteindre une très haute prospérité économique : exemple, les États-Unis d'Amérique qui, sous le nom de démocratie, possèdent une des plus fortes monarchies temporaires que l'on ait connues » (p. 135). Cela est très discutable, et il ne suffit pas, pour changer le contenu d'un facon, d'en changer l'étiquette.

Ayant fait de la monarchie la condition politique la plus favorable au travail, la pensée progresse et assigne les formations corporatives comme type idéal d'organisation économique. Ce progrès fait naître aussitôt un sentiment de défiance. Dans l'esprit du penseur, entre restauration corporative et restauration monarchique, n'y a-t-il pas une alliance intime, si intime même que l'une ne peut aller sans l'autre ? Ce sentiment de défiance se fortifie, quand on sait que l'auteur combat vigouement pour les deux en même temps. Or, que la corporation et le *roy* soient deux institutions intrinsèquement solidaires, c'est ce dont on peut douter.

L'organisation du métier en corps d'État est une floraison spontanée de l'esprit chrétien et, comme l'Église s'accommode de tous les régimes, elle s'accommode de tous les gouvernements. Dans les républiques italiennes et dans les fières communes flamandes elle s'est épanouie tout aussi largement et plus largement peut-être que dans la monarchie royale. Quoi qu'il en soit, ceux-là qui ont dissocié la politique de l'économique et entendent, sous n'importe quelle forme de gouvernement, poursuivre la réalisation de leur idéal corporatif, s'écartent d'un écrivain qui paraît vouloir les pousser en même temps sur les chemins de la restauration monarchique, et ils se préoccupent, avec excès peut-être, de dresser entre eux et lui un mur de séparation.

Si on élague du débat tout ce qui n'y est pas essentiel et le surcharge en vain, si on cantonne la discussion sur son terrain propre sans y faire intervenir la politique divisante, si on veut bien oublier que l'*Économie nouvelle*, en dépit de son titre, nous propose une très vieille et très juste réforme dont une lignée de penseurs catholiques et d'éminentes personnalités de l'heure actuelle ont depuis longtemps aperçu la nécessité, on arrive à la conviction que les prétendus adversaires sont de fait en communauté d'aspirations et coopèrent, en quelque sorte à leur insu, à la mise en valeur des mêmes points de vue.

Montrer leur accord foncier malgré les divergences de surface, c'est à quoi visent les considérations suivantes.

* * *

L'école des catholiques sociaux — qu'on a tort de définir uniquement, comme le fait M. Valois, par le mouvement d'œuvres sociales dont elle a été l'inspiratrice (1) — combat à la fois le libéralisme, l'interventionnisme et le socialisme économiques. Ces théories considèrent la société civile comme n'étant composée que de deux parties : les individus et l'État. Quant aux individus, ils sont des *membra disjecta*, des membres épars dépourvus de tout lien naturel et spontané. Ils ne deviennent « un corps » que parce qu'ils sont serrés plus ou moins violemment les uns contre les autres par le lien politique, c'est-à-dire par la Constitution de l'État. On nomme cette façon de concevoir la composition sociale « atomisme », « mécanisme », « constitutionnalisme » : atomisme, pour indiquer que les individus sont par eux-mêmes dépourvus de tout lien ; mécanisme, pour indiquer que l'union

(1) A propos du livre de NEL ARIÈS : *L'Économie nouvelle et la doctrine catholique*. Paris, Librairie Nationale, 1923. Préface et Conclusions de Georges Valois.

(1) NEL ARIÈS, p. X de la préface de M. Valois : « Les catholiques français se sont divisés en deux groupes : l'un qui a été celui des catholiques sociaux et des démocrates chrétiens a entrepris de corriger les effets de la liberté économique par les œuvres sociales... »

des individus, ne dérivant pas spontanément de leur nature, est en quelque sorte violemment et artificiellement produite par la contrainte d'un facteur externe; constitutionnalisme, pour indiquer que ce facteur externe est précisément l'État et sa Constitution.

Au point de vue économique, le constitutionnalisme engendre trois attitudes. Tâchant de réduire la contrainte extérieure au minimum nécessaire à l'existence sociale, il fait large la part de l'individu et annihile l'État: tel est le libéralisme qui voisine ainsi avec l'anarchie. Le socialisme au contraire se tourne vers l'autre pôle: il veut l'État fort et à son profit il annihile la liberté individuelle; le socialisme est un despotisme sans limite. Enfin l'interventionnisme, prenant une position intermédiaire, cherche à réaliser un juste équilibre entre le pouvoir de l'État et la liberté de l'individu. Ces trois attitudes sont les seules possibles, et entre elles — il importe de le remarquer, — il n'y a pas de différence spécifique. On passe insensiblement de l'une à l'autre en majorant le quantum d'intervention de l'État; on va du libéralisme au socialisme par l'interventionnisme en restreignant de plus en plus l'autonomie individuelle et en augmentant toujours davantage les fonctions des pouvoirs publics. La différence est d'ordre quantitatif et non pas d'ordre qualitatif.

Mais une quatrième attitude est possible, lorsqu'à la conception atomique ou mécanique des sociétés on substitue la conception organique. Celle-ci voit dans la société civile autre chose que les individus, autre chose que l'État. Pour elle — et cette intuition est conforme à l'expérience — les individus sont, en dehors de l'État, engagés dans des liens naturels et spontanés. L'homme est par essence un être social. Tout fait qui donne au penchant social l'occasion d'agir, provoque infailliblement, en dehors de toute contrainte, un groupement des individus. Des faits permanents tels que le voisinage topographique, la communauté du sang, la similitude de croyances, l'identité de profession provoqueront toujours et partout les groupements qui leur correspondent: la commune, la famille, l'Église, la corporation de métier. Ce ne sont pas là toutes les sociétés naturelles et spontanées, mais ce sont les principales. L'État, abusant de son pouvoir, peut les dissoudre. Elles ne disparaîtront sous une forme que pour renaître aussitôt sous une autre. Ne vivant pas conformément à la loi, elles vivront contrairement à la loi. Elles se terreront, pour réapparaître au grand air, quand l'atmosphère du temps sera devenue plus respirable. Elles sont éternelles comme la nature humaine. Qu'il le veuille ou non, l'État doit les subir. En fait, il ne peut être que leur réunion. L'État n'associe donc pas immédiatement des individus, mais il associe des groupements d'individus et il règle leur coexistence. Il est une société de sociétés. De même que les éléments cellulaires sont associés en tissus et organes qui réunis forment le corps humain, ainsi les individus sont d'abord associés en groupes naturels et spontanés qui, réunis, forment la société civile: telle est la conception organique de l'État.

Cette conception entraîne à sa suite de graves conséquences. L'État n'a pas à se substituer aux groupements naturels. C'est en vain qu'il leur disputerait la fonction qu'ils accomplissent. Sa tentative n'aboutirait qu'à créer le désordre et l'anarchie. Absorbant les sociétés inférieures et se chargeant de leur mission, il fléchirait sous l'immensité du fardeau qu'il assume. Il se discréditerait par l'inhabileté avec laquelle il gèrerait les services nouveaux qu'il se serait attribués. L'État n'est pas « omniscient », surtout l'État moderne composé de légistes et d'orateurs. En fin de compte, il se ramène à un certain nombre d'individus dont les aptitudes sont bornées et dont la compétence, pour être réelle, doit être limitée, suivant le principe des spécialités, à un emploi particulier. Quand l'État revendique pour lui toutes les besognes, soyons sûrs qu'il n'en exécutera convenablement aucune. Comment voudrait-on que, déjà chargé de la justice, de la police, de l'armée, de la diplomatie, de la douane, de l'hygiène, de l'impôt, des routes, des ports, des canaux, etc..., il remplaçât en outre avec succès la famille dans l'éducation, la commune dans le règlement des affaires locales, l'Église dans l'administration du culte, le corps professionnel dans l'organisation du métier? Au lieu de vouloir être tout, l'État doit au contraire chercher à se débarrasser d'un certain nombre de fonctions qui l'alourdisent et pour l'exercice desquelles il y a dans les groupements secondaires des organes naturels tout préparés. Son domaine propre se limite à ce qui excède les forces des individus, isolés ou associés. A ce titre une de ses missions essentielles sera de surveiller les groupements secondaires dans l'accomplissement de leurs fonctions, d'harmoniser les mouvements séparés des organes autonomes, d'assurer la convergence des diverses activités corporatives vers un but commun. L'État n'a pas à se substituer aux sociétés

dont il se compose, mais, superposé à elles, il doit régler leur coexistence: sous ce rapport, coordonner, harmoniser et unifier, voilà les trois mots qui définissent sa mission.

Ajoutons que l'État est naturellement odieux à l'individu. L'État c'est le collecteur d'impôts qui me prend une portion de mon revenu, c'est le service militaire qui me ravit une partie de ma belle jeunesse, c'est la douane qui me suscite des difficultés au passage de la frontière, c'est la gendarmerie qui m'empêche de faire ce que je veux, c'est le garde-chasse qui m'interdit de tuer le gibier sur la terre que j'arrose de mes sueurs, c'est le tribunal qui me condamne, c'est un procès qui ne finit pas et qui me mange la moitié de ma fortune, c'est enfin l'administration qui me fait perdre en courses et en formalités du temps et de l'argent: elle me fait comparaître devant elle à jour fixe et aux heures qui lui conviennent, lors d'une naissance ou d'un décès dans la famille, lors de fiançailles, d'un mariage, d'un changement de domicile; elle m'accorde ou me refuse l'autorisation de bâtir une maison, une simple annexe, une muraille, d'installer un moteur ou d'avoir un dépôt de pétrole; elle fait des règlements sur le bornage des terres, sur la hauteur des haies, sur l'écoulement des eaux à travers ma propriété. L'État m'enserme de tous côtés. Je ne puis rien faire sans me heurter à sa résistance. Je n'aime pas cette résistance et moins encore le grand seigneur qui me la suscite. Toute rencontre avec lui est désagréable. Elle est toujours sur le point d'être un conflit, qui, s'il éclate, se termine inévitablement par la défaite de l'individu. Quand l'État touche l'individu, il l'atteint dans sa substance, c'est-à-dire dans sa liberté et dans sa propriété. Il le mutilé dans ce qu'il a de plus cher, il lui inflige une douleur cuisante: voilà pourquoi il est l'objet d'une haine invétérée.

Comme l'État existe non pour tourmenter l'individu mais pour le servir, il doit, au lieu de multiplier et d'étaler ses interventions, s'efforcer de les réduire et, si elles sont indispensables, de les dissimuler. Il y réussit en laissant agir les corps naturels qui s'interposent entre sa puissance et la faiblesse des citoyens. Les pères de famille s'organisent en corps pour le service de l'éducation, les ecclésiastiques pour le service de l'Église, les gens de la localité pour ordonner les rapports de voisinage, les membres du même métier pour statuer sur la profession. Ces corps constitués, autonomes chacun dans sa sphère, élaborent eux-mêmes librement les règlements nécessaires à l'exécution des fonctions qui les concernent. L'État surveille leur être anonyme, inspecte leurs registres, corrige leurs statuts — notamment pour empêcher que des fonctions différentes n'empiètent l'une sur l'autre et ne viennent en conflit — et, sous ces réserves, sanctionne et rend exécutoires leurs décisions. Tous les grands intérêts permanents de la société pourraient être administrés de cette manière. Les pouvoirs publics n'interviendraient plus directement auprès de l'individu; celui-ci ne serait lié que par des ordres et des défenses qu'il aurait contribué à porter et dont il aurait mauvaise grâce de se plaindre; l'action de la puissance publique serait à la fois si lointaine, si impersonnelle et si amortie qu'on ne s'apercevrait guère de son existence. L'État contenant les individus par l'intermédiaire des corps, leur laisserait l'illusion qu'ils se disciplinent eux-mêmes par un décret personnel de leur volonté. Tant les hommes regimberont et maugréeront contre des interdictions qu'ils voient avec la clarté de l'évidence venir de l'État, tant ils se soumettraient aisément à des limitations qu'ils auraient eux-mêmes posées au développement de leur liberté.

On voit ce qu'implique la conception organique de la société civile par rapport à l'ordre économique. C'est aux corps professionnels qu'il appartient de réglementer l'industrie. C'est à eux qu'incombe la mission de légiférer sur la durée normale du travail, sur l'emploi des femmes et des enfants dans l'atelier, sur les conditions d'apprentissage, sur la protection des salariés, sur le contrat de travail en général, c'est à eux d'organiser les assurances contre les risques du travail, les caisses de prêt et d'épargne pour ouvriers, les œuvres d'éducation professionnelle, bref, toutes les institutions qui ont pour objet le bien-être de la profession.

La corporation, c'est l'industrie organisée. L'industrie comprend au moins deux sortes d'organes: des patrons et des ouvriers. Le corps professionnel comprendra donc des patrons et des ouvriers. Dans le métier proprement dit, c'est-à-dire dans la petite production, les patrons et les ouvriers seront réunis dans le même groupement. Entre eux il n'y a pas de différence substantielle: le patron est l'ouvrier d'hier, et l'ouvrier d'aujourd'hui, espèce de chrysalide, est le patron de demain. Nulle opposition irréductible ne les sépare. Dans la grande industrie — qu'il s'agisse d'agriculture, de mine, de manufacture, de transport, ou de commerce — les choses se présentent autrement.

Il y a entre patrons et ouvriers de la profession, sous le régime du salariat, un tel antagonisme d'intérêts qu'il est difficile de les réunir l'emblée dans le même groupement. Il faudra procéder par palier. Les patrons d'un côté, les ouvriers d'autre part seront organisés en syndicats séparés. Ces syndicats seront raccordés par une délégation mixte et paritaire arrêtant, sous forme de conventions collectives, le statut de la profession, le barème des salaires, les conditions du travail. La corporation aura dès lors une structure complexe : elle sera, comme l'État, une société de sociétés, c'est-à-dire d'individus déjà réunis d'après leurs affinités d'intérêts en groupements distincts, groupements qui traitent ensemble par leurs délégués. Rien n'empêchera d'ailleurs que dans la grande industrie, à côté de la corporation de structure complexe, il en soit une autre de structure simple associant directement à titre individuel patrons et ouvriers, quand il s'agit de pourvoir à des intérêts communs sous le rapport desquels nulle opposition de classe n'est à redouter.

La corporation de petite ou de grande industrie, à structure simple ou à structure complexe, est une formation locale. Sa compétence est limitée à une région qu'on ne peut définir *a priori* et dont l'étendue sera dans chaque cas imposée par les circonstances. La multiplicité des corporations, dans la même branche d'activité économique, doit correspondre à la diversité des régions. La profession change de figure avec l'aspect du pays et les intérêts d'un métier ne sont point identiques dans toutes les directions de l'espace. Mais entre les corporations d'une même industrie il y aura un lien fédéral : elles formeront ensemble la fédération nationale. Ainsi la Fédération nationale des métallurgistes groupera les corporations locales de métallurgistes et il n'y aura à un étage supérieur la réplique fidèle : la direction, puisqu'il s'agit de grande industrie, y sera aux mains d'un comité mixte et paritaire dont le mode de nomination reste à déterminer : nomination par les syndicats locaux et séparés de patrons et d'ouvriers ; nomination par les syndicats sont à leur tour nationalement fédérés, par leur bureau central. Les décisions et les conventions collectives arrêtées par la Fédération ont force de loi dans tout le pays et les règlements des corporations locales y seront nécessairement conformes. Enfin, troisième étage de la construction, les fédérations nationales enverront des mandataires à un parlement professionnel — le sénat du travail, si on peut dire — qui comprendrait ainsi, tant du côté des patrons que du côté des ouvriers, les personnalités les plus compétentes des diverses industries. Là s'élaborerait la réglementation économique générale applicable à toutes les professions. Cette réglementation serait reprise en sous-œuvre par les fédérations nationales et adaptée aux conditions spéciales de chaque industrie, tandis qu'une autre adaptation aux conditions régionales en serait faite par les corporations locales. Le sénat professionnel décrète — supposons-le — le régime dominant, sauf exceptions à déterminer par les fédérations. Celles-ci, dans chaque industrie, précisent les cas d'exception, laissant d'ailleurs aux corporations locales une certaine latitude pour l'élargir ou diminuer, selon les opportunités de l'endroit, la liste des exceptions.

Telle est la manière dont on peut concrètement se représenter les grands traits l'organisation corporative. Naturellement il entre dans ce tableau un peu d'imagination et il y reste pas mal d'imprécisions. Peut-il en être autrement quand on anticipe sur l'avenir ? L'essentiel est d'être d'accord sur les lignes générales de la construction. Les lignes générales on les retrouvera dans les nombreux articles que l'*Association catholique* a publiés sur ce sujet, dans les discours du comte de Mun, dans *Vers un ordre social chrétien*, du marquis de la Tour du Pin, dans les discussions que MM. Helleputte et Levie ont soutenues aux trois Congrès de Liège, dans les papiers de Ketteler que G. Goyau a fait connaître, dans les écrits de Mouffang et de Hitz, surtout dans les articles et discours de Vogelsang réunis par le docteur Klopp. Qu'on me permette de citer une page du discours prononcé par le comte Blome au jubilé de Vogelsang :

« Les corporations professionnelles devraient être investies des droits de personnes juridiques, c'est-à-dire aptes à acquérir et à administrer les biens meubles et immeubles ; elles devraient exercer des fonctions disciplinaires sur leurs membres et des fonctions de tribunal arbitral, en un mot, chacune dans sa sphère, former un corps parfaitement autonome sous la haute surveillance de l'État.

Quant à vouloir décréter *a priori* les détails de cette organisation, je pense que ce serait une erreur et, lors même que nous serions ici en assemblée législative, j'aurais scrupule de proposer un tel projet et de développer un programme tout fait. Nous ne devons pas tomber dans l'erreur des libéraux, qui, par une imitation servile de la

charte française, ont sur tous les sujets produit et octroyé des constitutions. Ce ne sont que des abstractions, qui peuvent faire beaucoup de mal et n'ont pas leur racine dans le peuple ; non, il faut laisser le développement ultérieur des choses à leur marche naturelle, et cette marche variera naturellement suivant la diversité des pays et des circonstances.

» Néanmoins, si vous désirez que je vous trace à large trait une ébauche de cette organisation telle que je me la représente, je suis prêt à le faire, tout en me gardant de présenter une recette universelle à l'usage de tout le monde.

» Représentez-vous un des pays de la couronne ou la province de n'importe quel grand empire. Là où des professions existaient, elles formeraient entre elles des corporations. Nous aurions des corporations de grands propriétaires, des corporations de paysans cultivateurs, d'autres d'ouvriers agricoles, des corporations de la petite industrie, de la grande industrie et, à mon sens, des associations d'ouvriers distinctes pour chaque industrie, de l'autre des associations de patrons, se réunissant en un corps d'instance supérieure, qui formerait la véritable corporation. Nous aurions des corporations du commerce et des transports, des professions libérales, ainsi que nous en possédons déjà quelques-unes. Ces corporations seraient à leur tour représentées dans des chambres. Nous aurions ainsi différentes chambres d'agriculture, de petite industrie, de grande industrie, de véritables chambres de commerce, et par exemple pour les sociétés financières, la Bourse serait leur chambre naturelle. Pour les diverses branches de la science, nous aurions pour chambres les universités.

» Ces chambres — et c'est là le point capital — enverraient des délégués, selon quelques-uns, à une haute chambre économique d'empire — mais pour moi, je le dis carrément — je préférerais que ce fût à notre représentation politique. Nous aurions alors une véritable représentation des intérêts et non une simple fiction, ainsi que c'est le cas là où les électeurs marchent au scrutin d'après leur circonscription locale et sans distinction de profession. Alors on ne dirait plus comme aujourd'hui dans la Chambre des Députés : Monsieur le Représentant de la ville de Vienne. Au fond, qu'est-ce que la ville de Vienne ? On y compte beaucoup de petit commerce, de petite industrie, on y compte aussi de grands et puissants établissements financiers et beaucoup d'autres catégories de citoyens qu'il est pourtant impossible de mettre dans un seul chapeau et dont un individu ne peut représenter à la fois tous les intérêts différents (*Très juste*) ; au lieu de cela, on dirait : Monsieur le représentant de la petite industrie viennoise, le représentant de la Bourse de Vienne. On saurait à qui l'on a affaire (*Bruyants applaudissements*).

» Je n'hésite pas non plus à dire que mon vœu serait que, de même que chaque citoyen doit avoir son *forum domicili*, il devrait avoir son *forum officii*, ce qui, en d'autres termes, signifie que pour être citoyen complet, pour pouvoir exercer ses droits politiques, il serait nécessaire d'appartenir à une corporation.

Ce discours date de 1889 (1). On y trouve dans un raccourci saisissant toutes les thèses essentielles de la conception corporative : corporations locales, chambres professionnelles, parlement du travail. A chacun de ces corps, dans sa sphère, sont dévolus la personnalité juridique et le pouvoir réglementaire, c'est-à-dire le pouvoir législatif par rapport à la profession. Beaucoup de membres de l'école « sociale catholique » sont d'avis d'établir à côté du Parlement central du travail, dont la compétence est limitée aux affaires professionnelles, un autre Parlement central, strictement politique, recruté par circonscriptions territoriales, et chargé exclusivement des affaires d'intérêt national : armée, police, tribunaux, diplomatie, hygiène générale... Quant à ceux qui n'admettent pas le dualisme du pouvoir législatif suprême, ils se partagent en deux camps : les uns séparent la compétence du sénat professionnel aux affaires politiques proprement dites, et le comte de Blome est des leurs ; les autres composent l'unique parlement central à la fois de délégués des chambres professionnelles et de délégués des régions, l'habituant ainsi, pensent-ils, en raison de sa double origine, à traiter à la fois les questions d'intérêt économique et les questions d'intérêt politique. Ces divergences sont secondaires et il reste qu'avec des corporations locales, des chambres professionnelles, et un parlement suprême où le travail aurait une large représentation, les questions économiques, à toutes les étapes où elles se posent, seraient résolues par des corps compétents et spécialisés. La législation du travail serait professionnellement et territoriale-

(1) *Assoc. cath.*, t. XXVII, p. 32. Trad. par DE SÉGUR-LAMOIGNON.

ment décentralisée, et par conséquent adaptée aux besoins de chaque industrie et de chaque région.

Au point de vue moral et social, trois avantages supplémentaires seraient réalisés : la corporation protégerait ses membres contre la concurrence que les individus se font entre eux, protégerait les ouvriers et les patrons contre leurs tentatives d'exploitation réciproque, protégerait les professions elles-mêmes contre leurs tendances à s'écraser mutuellement.

Dans la corporation de grande industrie, par exemple, les ouvriers groupés dans leurs syndicats deviennent solidaires et ne luttent plus à coups de rabais sur les salaires, les patrons d'autre part, unis par leurs ententes, ne cherchent plus à s'enlever à l'aide de surenchères une main-d'œuvre rare ou habile ; par surcroît patrons et ouvriers, dans les comités mixtes et paritaires, traitent ensemble et en bloc, de puissance à puissance, sur pied d'égalité, les questions relatives au contrat de salaire et au contrat de travail : nulle possibilité par conséquent pour les uns de maltraiter les autres et toute chance d'arriver à un compromis équitable entre les prétentions adverses. M. Duthoit, à la session de 1921 de l'Union internationale d'études sociales de Malines, faisait voter un vœu ainsi libellé : « Dans le régime actuel, l'organisation de la profession par des groupements parallèles et distincts de patrons et d'ouvriers concluant entre eux des conventions collectives et créant entre eux, par des comités mixtes et paritaires, des organes permanents de liaison, porte au maximum la probabilité que seront respectées les règles de justice relatives à la quotité des salaires ». Enfin, et c'est le troisième avantage supplémentaire que nous signalions : il devient désormais impossible à une industrie de mettre une autre en coupe réglée. Si les charbonniers veulent vendre le combustible minéral à un prix que la métallurgie ne peut payer sans péril pour sa propre existence, la chambre professionnelle de la métallurgie, exerçant sur ses membres un pouvoir disciplinaire, résiste, appuyée par toutes les forces intéressées, à la prétention des houillères, et le différend sur le prix se transforme désormais en un différend d'ordre général entre deux grandes fédérations industrielles : celles-ci, également puissantes et également sûres de leurs affiliés, traiteront ensemble par leurs délégués et arriveront, par la force des choses, à un compromis qui respectera ce qu'il y a de respectable dans les intérêts de l'une et de l'autre partie.

Ainsi donc l'organisation corporative crée entre industries de matières premières et industries de transformation, entre producteurs et consommateurs, entre patrons et ouvriers un régime de pressions et de contre-pressions qui équilibre tous les intérêts et assure à chacun le sort auquel, en équité, sans être compromis et sans compromettre les autres, il peut légitimement aspirer. Par une utilisation judicieuse de la force qui dérive de l'association, un peu de moralité et de justice est réintroduit dans l'ordre économique et le retour des ravages qu'y exerçait la libre concurrence, est à jamais conjuré.

* * *

Cette organisation est-elle possible ? Oui, répondent hardiment ses partisans. Elle a existé et plusieurs siècles durant elle a présidé aux destinées économiques. *Ab esse ad posse valet illatio*. Si elle a disparu, ce n'est pas qu'elle fût mauvaise en soi, c'est à cause de son étroitesse territoriale et de l'entrave qu'elle suscitait au progrès de la division du travail. L'ancienne réglementation corporative était urbaine et n'arrivait pas à s'adapter aux nécessités de l'industrie moderne dont la localisation déborde infiniment le territoire d'une ville et même d'une région. L'ancienne organisation corporative avait un caractère hiératique qui ne lui permettait pas d'accorder droit de cité et existence autonome aux professions nouvelles que créait chaque jour la spécialisation croissante et qui devaient vivre en marge de l'ordre constitué. Elle doit naître plus souple, plus malléable, plus extensible. Par le moyen des Fédérations ou des Chambres professionnelles, elle surmonte le premier obstacle. En abandonnant toute prétention à fixer une fois pour toutes, de façon irréformable, le nombre des métiers et des professions qui pourront se constituer en corps d'état investis du pouvoir réglementaire, et en s'en remettant sur ce point aux indications mêmes de l'évolution économique, elle surmonte le deuxième obstacle. Telles sont les conditions de reviviscence du régime.

Cette reviviscence est-elle probable ? Oui, répondent plus hardiment encore ses partisans. Elle se produit chaque jour davantage, sous nos yeux. Les organes du régime se constituent avec une force et une vigueur qui les rendront bientôt aptes à prêter tous les ser-

vices qu'on en attend. Que sont les syndicats ouvriers, les ententes patronales, les grandes commissions nationales mixtes, sinon les organes de la future constitution économique ? Il y a une commission nationale des mines, une commission nationale du travail au port d'Anvers, une commission nationale de la glacerie et gobeletterie, une commission nationale des textiles, une commission nationale de la métallurgie, il y a une vingtaine de ces grandes commissions composées chacune par moitié de patrons et d'ouvriers.

Jusqu'ici elles ne se sont guère occupées que des questions de salaire. La commission des mines a établi un barème basé sur l'index-number. Quand l'index augmente d'un certain nombre de points, le salaire doit hausser d'un nombre correspondant d'unités monétaires et, dans le cas contraire, diminuer d'après la même graduation. Les autres commissions ont établi des règlements de salaire analogues. C'est un grand progrès et une force énorme de pacification sociale introduite dans l'organisme économique. La commission du travail au port d'Anvers, par raison de moralité, interdit le travail des femmes à fond de cale : cette décision supplée à une insuffisance de la loi. Mais, répétons-le, le salaire est la grande question dont se sont saisies nos commissions mixtes. Il n'en pouvait être autrement. La loi ne leur laisse que cet objet. Elle a fixé une journée normale, prescrit le repos dominical, protégé la femme et l'enfant occupés à l'usine, dans l'atelier ou sur le chantier, imposé le règlement d'atelier, stipulé un âge d'admission dans les fabriques, indiqué à quelles époques et de quelle manière le salaire devait être payé. La loi a touché à tout, sauf à la détermination du salaire : il lui a répugné d'en fixer le minimum et de régler les variations. C'est de cet objet — le seul qui soit resté libre — que se sont emparés avec bonheur les grands comités paritaires. Tôt ou tard, ils s'annexeront les autres. Car la loi devient de plus en plus inutile. Qu'est-ce qui avait rendu nécessaire son intervention ? Ce sont les abus du régime pré-syndical. Les ouvriers isolés n'étaient pas capables de résister à la puissance du patronat. Les conditions de travail et de rémunération qu'on leur proposait, étaient presque toujours des conditions qu'on leur imposait et qu'ils devaient subir. De là la phrase fameuse de Lacordaire : « Entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit ». Mais par l'association ouvrière professionnelle, les travailleurs ont récupéré la force dont l'émettement les avait privés. Ils sont désormais en état de résister par eux-mêmes à toute tentative d'oppression, comme les entrepreneurs, grâce à leurs cartels, sont capables de résister à la tyrannie syndicale. Masse contre masse, les deux puissances professionnelles s'opposent et se contiennent : elles finissent, de nécessité, par s'accorder dans un traité d'autant plus équitable qu'aucune ne peut se flatter d'arriver à l'écrasement de l'autre. La fixation équitable des conditions de travail et de salaire ne requiert plus l'intervention de la loi. Celle-ci a été provisoirement utile dans la période de concurrence individuelle. Elle perd sa raison d'être dans la période d'organisation professionnelle et désormais le rôle de l'État — pouvoir central — doit se limiter à sanctionner les libres accords que les groupements disciplinés passent entre eux et à prêter, pour assurer l'observation de ces accords, le concours de sa police et de sa justice.

L'organisation corporative détrône l'interventionnisme direct, elle transfère le pouvoir législatif professionnel aux intéressés eux-mêmes. C'est donc une inadéquation de définir l'école « des catholiques sociaux » par le mouvement des œuvres sociales qu'elle inspire. Elle vise plus haut et plus large : elle opère une véritable réforme des méthodes de gouvernement en matière économique, elle déconstruit l'autorité suprême de la fonction législative par rapport à la profession. En attendant, puisque les parlements politiques retiennent jalousement cette fonction, elle doit se contenter de créer des œuvres qui au jour voulu seront prêtes à se transformer en organes du nouveau régime.

Un grand pas serait fait si nos constitutions donnaient aux décisions des commissions paritaires force légale dans le métier, tandis que ces décisions sont aujourd'hui des conventions de bonne foi passées entre patrons et ouvriers et abandonnées, quant à leur observation, à la loyauté des parties contractantes. Un autre grand pas serait fait, si les membres des commissions nationales, au lieu d'être nommés par le pouvoir exécutif, tenaient leur fonction des ouvriers et des patrons eux-mêmes et se présentaient soit comme les délégués élus de leurs pairs, soit comme les mandataires de leurs organisations respectives. Tous ces progrès s'accompliront, soyons-en sûrs, et nous recréerons d'une manière consciente et réfléchie, en utilisant des forces qui poussent vigoureuses à l'heure actuelle et dont nous guiderons le

Prière à S. Bernardin de Sienne

en sa fête du 20 mai,

pour que les prédicateurs
aient des auditoires attentifs et nombreux

O maître incomparable dans l'art de fasciner les foules, moine édenté, il n'est guère de Saint au paradis dont la physionomie nous soit plus familière que la vôtre. Ah ! vous du moins, quand nous vous prions, nous ne sommes point obligés de vous imaginer comme un corps glorieux, rayonnant d'une vague lumière et surchargé d'auroles, — comme il nous arrive trop souvent par la faiblesse de notre esprit ; — mais nous vous plantons sans aucune peine devant nous, en chair et en os, dans votre bure franciscaine, avec le rictus un peu comique de votre bouche, avec vos joues bosselées, qui vous faisaient nommer suce-figues, et votre nez mince, en arête, trop long, et que semble continuer la pointe sèche de votre menton, avec vos yeux clairs et ce regard lointain qui nous paraît toujours scruter, sur un immense auditoire, l'effet d'un argument que vous ne jugiez peut-être pas décisif. Vos gestes nous sont connus ; et nous savons exactement de quelle manière vous montriez à vos contemporains la tablette où était peint le trigramme du Nom de Jésus. Nous vous devinons fort bien gravissant les degrés de votre chaire en plein air. Votre corps était un peu courbé quand la nuit avait été mauvaise : et alors il ne vous déplaisait point de confier à vos auditeurs le nombre précis de fois qu'il vous avait fallu vous lever ; mais l'éloquence vous redressait bientôt et vous faisiez oublier les misères de ce pauvre corps que vous traitiez sans indulgence. Nous connaissons même le son de votre voix ; ou du moins nous pensons le connaître ; il est possible que nous nous trompions ; mais ce dont nous sommes assurés, c'est que parfois vous deviez crier, quand il s'agissait, par exemple, d'imposer silence à des femmes trop bavardes, ou d'exhorter, sur la place publique, des auditeurs bruyants à régler ailleurs leurs petites affaires : « Eh là-bas, les gens auprès de la fontaine, allez-vous bien vous taire ? ne m'avez-vous pas compris ? partez donc plus loin conclure vos marchés ! » (1).

Si, d'aventure, il vous prenait un jour fantaisie de venir me faire une visite, je suis certain que je vous reconnaîtrais du premier coup et que je ne serais point troublé : ... seulement, une minute de surprise... Et je vous dirai, ou à peu près :

« Que je suis heureux de vous rencontrer ici-bas, saint Bernardin, et de quelles grâces ne vous suis-je pas redevable pour avoir daigné venir me voir ! Je vous présente les respectueux hommages de votre très humble serviteur... Asseyez-vous donc, je vous en supplie : la route est longue du ciel chez moi ; moins longue, il est vrai, que de chez moi au ciel, mais il n'importe. J'éprouve une joie inouïe à pouvoir converser avec vous. A propos, avez-vous des nouvelles récentes de Sienne ? Sinon, il m'est facile de vous en donner. J'en reviens. Vos compatriotes ont conservé toute ma sympathie, bien qu'ils soient, m'a-t-il semblé, un peu moins fantasques qu'à votre époque. J'ai parmi eux de chers amis. Et votre cité

(1) *Le prediche volgari di San Bernardino da Siena, dette nella piazza del Campo l'anno MCCCCXXVII, ora primamente edite da LUCIANO BANCHI, II, p. 270, Sienne, 1884.*

développement, une organisation du travail analogue à celle que le moyen âge avait produite spontanément.

La réorganisation corporative a l'avenir pour elle. Ses partisans peuvent chanter victoire. De toutes les doctrines sociales, la leur est la seule qui soit vivante et la seule en faveur de laquelle se prononcent le temps et les événements. Je me plais à confirmer cette prévision du témoignage, non d'un prophète, mais d'un esprit large et généreux qui s'est rarement trompé, quand les nécessités de sa charge l'ont amené à discerner et à juger, dans le monde contemporain, les courants de la pensée et les courants d'action. Aussi bien personne ne récusera la haute autorité et la clairvoyance, toujours sereine, même au milieu des plus graves bouleversements, du saint et savant Primat de Belgique, le Cardinal Mercier. Commentant l'encyclique *Ubi arcano Dei* dans sa pastorale *La papauté et le sens social chrétien* pour le Carême de 1923, voici ce qu'il écrit :

« Léon XIII voyait clair. Seule la réorganisation corporative neutralisera l'antagonisme des classes. Elle doit redevenir, plus que jamais, l'idéal et la pensée directrice de l'action sociale catholique.

» L'idée, d'ailleurs, est en marche.

» Partout, déjà, sous la pression des événements, des groupements professionnels ouvriers et des groupements professionnels patronaux se rencontrent occasionnellement pour traiter les questions de salaire, de durée du travail et d'autres qui intéressent la profession. Les grandes industries du pays ont leurs commissions nationales, officiellement constituées, où délégués des patrons et délégués des ouvriers élaborent les conventions, préparent une charte du travail.

» Il s'agit désormais de stabiliser ces rencontres ; il faut établir entre patrons et ouvriers d'une même profession, des contacts directs et permanents ; opérer une liaison organique entre le capital et le travail qui collaborent à la même industrie. Il faut que, sous une forme ou sous une autre, cette liaison soit réelle, de tous les instants, réglée d'avance, et non plus improvisée aux jours de combat, au fort des conflits, quand les passions sont surexcitées et que les esprits, bornés par la vue d'intérêts exclusifs, sont incapables de s'élever à la considération de l'intérêt de la profession et à celle de l'intérêt général...

» Prêtant l'oreille aux Papes Pie XI et Léon XIII, nous disions que, pour combattre l'antagonisme des classes, il est nécessaire d'établir, entre les organisations patronales et les organisations ouvrières de chaque industrie, les rapports permanents, réglés qui assurent la convergence pacifique de tous les efforts mis au service d'une même œuvre productrice.

» Seule, la justice n'opérerait pas, ne maintiendrait pas cette convergence.

» Des hommes qui se rencontrent, pour la première fois, au lendemain d'une lutte qui les a meurtris les uns et les autres, souscriront, peut-être, des arrangements provisoires, que leur arrachera la nécessité du moment, ils signeront, je le veux, un compromis entre deux accès de haine ; mais n'espérez pas d'eux une paix sincère, véritable.

» Une charité durable du travail doit reposer sur l'affection mutuelle des patrons et des ouvriers ; pour s'affectionner, il faut se connaître, s'estimer, s'habituer à des égards réciproques.

» L'atmosphère où patrons et ouvriers feront leur éducation intime commune, c'est la corporation.

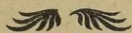
» L'organe à créer pour les unir fraternellement dans leur collaboration professionnelle, c'est la corporation chrétienne.

» La pensée sociale de Léon XIII reste d'une saisissante actualité.

MAURICE DEFOURNY,

Professeur à l'Université cath. de Louvain.

(A suivre.)



IMPORTANT

Toute demande de changement d'adresse devra dorénavant être accompagnée de 75 centimes en timbres-poste, si on désire qu'il y soit donné suite.

charmante, sur ses trois collines, nous ouvre toujours son cœur plus grand que sa porte (1). Vous n'y êtes nullement oublié. On découvre votre portrait partout : et fort ressemblant ; vous venez de vous en apercevoir... Le Nom de Jésus brille encore au faite du Palais public comme sur les plus modestes demeures. Et s'il vous advenait demain de monter en chaire sur le *Campo*, vous n'y trouveriez point de grands changements. Le Palais cependant a un étage de plus qu'au Quattrocento, mais on ne s'en avise pas du premier coup. Vous pourriez répéter à vos compatriotes, comme aux jours de votre vie mortelle : « Il me semblait voir Sienne, et voir la glorieuse Vierge Marie, Mère de Jésus-Christ, qui se tenait devant Lui et priait son Fils avec d'humbles prières en disant : O mon Fils, je vous demande de vouloir bien m'accorder cette grâce ; je veux que vous gardiez de tout péril et de toute adversité la cité de Sienne qui me tient pour son Avocate... » (2). Les Siennois d'aujourd'hui, j'en suis sûr, vous écouterait avec beaucoup d'allégresse ; car ils sont demeurés fort dévots à la Vierge Marie, et ils font courir comme autrefois des chevaux en son honneur, ce qui les passionne toujours autant. Et il leur plairait encore de vous entendre leur redire : « O mes concitoyens de Sienne, moi aussi je suis des vôtres, et je vous parle avec un grand amour » (3). Tenez pour certain que vous seriez fort bien reçu, même par les anticléricaux : il y en a. Mais vous êtes une des plus pures gloires de votre petite patrie : les Siennois aiment trop leur ville pour n'être point fiers de vous. Vous pourriez aussi travailler à les réconcilier. Vous avez, dans vos cartons, un vieux sermon sur la *parzialità* (4) que rien ne vous empêcherait de réserver : il est toujours d'actualité. Il vous suffirait, pour être parfaitement compris, de remplacer les mots *guelfe* et *gibelin* par *fasciste* et *socialiste*, et ... d'ajouter les coups de fusil ; c'est comme au *Campo* : les changements sont superficiels. Et après que vous auriez pacifié les esprits, on courrait un *pallio* à votre gloire : le salut joyeux et bruyant de Sienne aux grands personnages qui viennent la visiter... »

Je suis sûr, ô Saint Bernardin, qu'il ne vous déplairait point que je vous parle avec cette respectueuse familiarité. Je ne ferais d'ailleurs que suivre votre exemple. N'avez-vous pas autrefois traité saint Jérôme de *grande cozone* (5) et appelé saint Paul *Pavolozzo nostro* ?

Et je vous dirais encore :

« J'ai lu vos sermons, vous nous avez tous damnés... »

Vous me répondriez comme vous fîtes jadis à Messer Gianozzo Manetti, dans la boutique de ce brave Vespasiano chez qui vous aimiez tant fréquenter :

« Je ne damne personne ; ce sont les vices des hommes et leurs manquements qui les damnent... »

Et vous sauriez résoudre toutes mes objections par des raisons très puissantes et avec une grande bonté (6).

Il n'est point de prédicateur, saint Bernardin, qui ait connu des succès oratoires semblables aux vôtres ; nous pouvons vous en assurer, maintenant que vous êtes au paradis, sans

qu'il y ait à craindre de froisser votre humilité. L'écho nous en est parvenu, à travers cinq siècles, avec une étonnante précision ; et nous aimons à nous remémorer vos triomphes, parce qu'ils étaient pittoresques comme votre éloquence elle-même.

N'aviez-vous point, par exemple, remarqué, pendant que vous prêchiez à Prato en 1424, un honnête commerçant un certain Sandro di Marcho de' Marchovaldi, qui n'avait pas manqué un seul de vos sermons, bien que votre station ait duré un mois et demi ? Vous aviez bouleversé cet excellent homme, comme au surplus tous vos auditeurs ; mais celui-là, dans son émotion, avait tenu à en écrire aussitôt à son frère, Giugliano di Marcho, qui négociait à Raguse. Sa lettre s'est conservée par un hasard que nous devons bénir ; et nos érudits, qui ne vivent en bonne santé que dans la poussière vénérable et chargée de microbes des archives, l'ont récemment exhumée pour notre édification. Nous connaissions déjà, il est vrai, par les récits des hagiographes, l'enthousiasme que votre parole a suscité dans toute l'Italie du Quattrocento ; Æneas Sylvius Piccolomini nous avait même donné les impressions directes d'un témoin, bouleversé lui aussi et prêt à se faire moine ; mais cet aimable auditeur, dont vous aviez d'ailleurs discerné qu'il n'avait nullement la vocation, était un humaniste ; c'est surtout de petites gens qu'étaient composés vos auditeurs ; et jamais aussi bien que dans la lettre de ce bon Sandro nous n'avions saisi sur le vif l'effet produit par votre parole sur la foule anonyme des bourgeois, des marchands, des ouvriers, des paysans, qui se serraient, avec leurs femmes et leurs enfants, autour de votre chaire. Ah ! il n'écrit pas pour la postérité, ce Sandro di Marcho, comme Maffeo Vegio ou comme Pie II. Son style est rude, sa syntaxe barbare ; son orthographe très fantaisiste. Ce qu'il raconte d'habitude, c'est la vie quotidienne de Prato, les gains, les pertes, les accidents ; il donne quelques nouvelles des santés et du temps. Mais ce 15 juin 1424, où il écrit à son frère Giugliano, deux ou trois jours au plus après votre départ, Sandro est sous le coup d'une profonde émotion ; il en abandonne ses soucis un peu prosaïques ; il change brusquement de thème ; il nous montre l'effervescence de la cité ; remuée par votre parole ; le peuple qui se presse pour vous entendre ; les églises trop petites. Et dans sa langue fruste, sans aucun apprêt, il nous traduit, avec un sincérité où nous entendons encore battre son cœur, les sentiments qu'il vient d'éprouver et qui sont les sentiments de tous. Et voici, ô Saint Bernardin, ce qu'il nous dit de vous :

« Ce frère, de l'Ordre de Saint François des frères mineurs, paraît un Saint Paul par sa doctrine et ses enseignements ; et jamais en notre vie ne s'ouït jamais semblable à cet homme, si grande éloquence à enseigner la foi chrétienne, à se garder des péchés et de toute mauvaise action ; et à faire venir à confession et à pénitence tous les pécheurs endurcis ; et si tous les cœurs des pécheurs étaient de détestable pierre et d'acier, tous il les ouvre et les brise, et les fait retourner dans la voie du salut au nom de Jésus, avec tous les bons remèdes et consolations d'enseignements, comme il est écrit par tous les saints prophètes, et dans la très sainte Écriture sainte, et par tous les docteurs qui parlent pour la très sainte Sainte Église, avec tant de charme dans sa prédication et dans son débit que j'en ai été reconforté pour tout le reste de ma vie. Et il n'a jamais manqué qu'à ses prédications chaque matin vint tout le peuple de Prato ; et les jours de fêtes sont venus à l'entendre tous les environs ; et il n'a jamais manqué que plus de quatre mille et souventes fois six mille et plus l'ont en-

(1) *Cor magis tibi Sena pandit*, inscription célèbre de la porte Camollia à Sienne.

(2) *Le prediche volgari*, II, p. 22.

(3) *Ibid.*, I, p. 85.

(4) Sur les factions ; *ibid.*, II, p. 203.

(5) *Ibid.*, II, p. 187 ; — cf. A. G. FERRERS HOWELL, *S. Bernardino of Siena*, p. 232, Londres, 1913.

(6) Voir l'anecdote racontée par Vespasiano da Bisticci dans la vie de saint Bernardin ; *Vite di uomini illustri del secolo XV*, I, p. 196, Bologne, 1892.

endu, et à cause de ses enseignements qui fait penser qu'il a e Saint Esprit avec lui. Il a redressé les âmes ; et un jour onné il a fait venir à lui tous les échiquiers et les tables de eu et les cartes et les faux cheveux que les femmes portent ur la tête et les rubans de coiffure, et il les a fait brûler sur la lace de Santo Francesco ; et jamais je n'aurais imaginé qu'il n vint une telle quantité, et que le bûcher fût si grand de ous ces choses, au mépris, et au dépit abominable, et à la onfusion de Satan et de tous ses séides ; et jamais on ne vit i belle dévotion que ce fut de voir brûler toutes ces choses u contentement de tous les chrétiens, qui étaient ce jour-là uit mille et plus, que la place ne les contenait pas, qui pour- ant est si grande... » (1).

Votre honnête auditeur ne dissimulait point, ô Saint Bernar- din, son allégresse d'avoir vu, à votre parole, flamber un el bûcher ; et Vespasiano da Bisticci, curieux comme il 'était, s'empressa d'aller contempler à Florence la même xécution, que vous fîtes sur la place de Santa Croce ; il emarqua tout particulièrement « les cheveux des femmes u'elles portent et qui ne sont pas à elles » ; et nous sentons, l'allure de son récit, qu'il s'est vivement réjoui, au plus rofond de son cœur, du sort réservé par vous à cet attirail e toilette : me sera-t-il permis de vous dire qu'aujourd'hui ous n'accordons plus aux faux cheveux autant d'importance ue vous ? Nous avons quelque tendance à traiter ces choses-là ar le mépris ; vous les traitiez par le feu ! Et le *bruciamento* elle *vanità* était la conclusion habituelle de vos prédications...

Mais ces bûchers capillaires montaient vers le ciel comme la reuve flamboyante de votre triomphe. Combien ne faut-il as qu'une femme se sente touchée pour consentir à de pa- illes immolations ? Vespasiano l'a noté avec sa finesse floren- ne : « On y mit le feu ; tout brûla ; et ce fut une chose admi- ble que de voir le changement qui s'était produit dans les mes de ceux qui étaient entièrement adonnés aux pompes et ux fastes du monde ; car, ainsi que le dit saint Jean Chryso- ome, il est plus facile à Dieu, dans sa puissance, de créer une onde fois le ciel et la terre, que de changer l'âme d'un homme qui il a donné le libre arbitre ». Et l'âme d'une femme, onc !

Les gouvernements secondaient votre effort et réformaient s lois pour aider à la rénovation des mœurs. Aussi pouvons- us aujourd'hui encore suivre votre œuvre, ici et là, dans le ttail, à Sienne par exemple, et à Pérouse. Les pouvoirs ublics donnaient même votre nom aux statuts nouveaux (2). es blasphèmes, le jeu, la sodomie, l'usure, les rixes, le luxe e quelques autres maux y étaient, à votre voix, frappés de ines sévères ; on y interdisait les danses dans les églises, e qui nous paraît tout naturel, et on y ordonnait la destruc- on des pigeonniers, ce qui ne laisse pas que de nous étonner i peu : mais notre surprise disparaît lorsque nous apprenons e ces édifices, qui sont innocents comme des colombes, rvaient à des rendez-vous qui l'étaient beaucoup moins... Pendant quarante ans, l'Italie tout entière, ô Saint, fut tchée à votre bure... Et vos rares échecs, que Fra Andrea

de Bigli de l'Ordre de Saint-Augustin notait avec une com- plaisance sans doute un peu trop grande, ne nous apparais- sent plus aujourd'hui que comme la confirmation d'une règle bien établie : personne ne s'en inquiète ; et les érudits seuls en font mention... par acquit de conscience et surtout pour se donner l'apparence de gens bien informés. Nous ne connais- sons en réalité que le succès inouï de votre éloquence et la singulière estime où vous étiez tenu par les grands aussi bien que par le peuple ; les cortèges interminables d'hommes et de femmes, les enfants sur le dos, se précipitant pour vous entendre, des campagnes vers les villes ; et la foule immense de vos auditeurs s'attachant à vos pas au jour de votre départ, vous poursuivant hors des murs, et ne pouvant se résoudre à voir disparaître à un tournant de la route votre maigre silhouette...

Ces démonstrations exubérantes n'étaient que le signe apparent des réalités spirituelles. Vespasiano vous a vu « faire renaître » Florence à la vertu et « merveilleusement changer les cœurs des hommes ». Les vices, devant vous, battaient en retraite avec précipitation, et « le monde aveuglé, plongé dans les ténèbres, était par vous illuminé » d'une lumière nouvelle.

Trois mitres à vos pieds sont devenues votre emblème, pour les trois évêchés que vous avez refusés. Aux objurgations pres- santes de vos amis, et surtout de cet homme de bien et de bonne conscience, de ce lettré qu'était Michele di Messer Piero Bennini, votre familier, vous répondiez sans vous émou- voir et avec un sourire que je devine : « Si jamais vous me voyez un autre habit sur le dos que cet habit de saint François, dites que je ne suis plus Frère Bernardin ; telle est ma réso- lution et, avec l'aide de Dieu, j'espère bien la garder » (1).

Une mitre et une crosse sont de beaux et nobles insignes : mais qui doivent, j'imagine, devenir fort gênants quand il s'agit d'entrer dans la fiente. Il vous paraissait, à vous, indis- pensable d'y mettre les pieds ; et vous refusiez du coup de vous laisser encombrer d'*impedimenta* aussi décoratifs : « Demain, disiez-vous, j'entrerai dans ces péchés-là comme le coq entre dans la fiente. Avez-vous jamais vu le coq quand il entre dans la fiente ? Il y entre tout propre, les ailes bien hautes pour ne pas les salir, pour pouvoir voler à son perchoir. Ainsi ferai-je. Comme le coq dans la fiente, j'entrerai là- dedans. »

Aucun doute, ô Saint Bernardin, ne demeure possible : vous ne vous êtes pas contenté de promettre que vous y entreriez : vous y êtes entré... carrément !

Et lorsque vos compatriotes siennois avaient bien insisté pour vous faire monter sur leur trône épiscopal et s'étaient irréductiblement heurtés à votre tranquille refus, vous vous en expliquiez auprès d'eux par une fière revendication de votre liberté : « Si j'étais venu ici comme votre évêque, selon votre désir, la moitié de la bouche m'en aurait été fermée : voyez, comme ceci. Et ainsi serait-il arrivé que je n'aurais pu parler qu'à bouche close. J'ai voulu venir comme je suis venu, pour pouvoir parler comme je le fais, *alla larga* ; car dans ces conditions je pourrai dire ce que je veux et parler sur toute chose plus à ma façon » (2).

Après cinq cents ans, voici qu'aujourd'hui encore nous tenons la preuve irréfutable que, de parler à votre façon, cela ne vous réussissait pas trop mal !...

(1) RIDOLFO LIVI, *San Bernardino e le sue prediche secondo un suo collatore pratese del 1424*, dans le *Bullettino senese di storia patria*, 13, p. 460.

(2) A Sienne, *Riformazioni di Frate Bernardino* ; cf. N. MENGOLZI, *Il monte dei paschi di Siena, e le aziende in esso riunite*, I, p. 111, Sienne, 1801 ; — à Pérouse, *Statuta fratris Bernardini de Senis* ; P. ANTONIUS FANTOZZI, O. F. M., *Documenta Perusina de S. Bernardino senensi*, dans *Archivum franciscanum historicum*, XV, 103, 1922.

(1) VESPASIANO, *loc. cit.*, p. 195.

(2) *Le prediche volgari*, II, p. 69.

O maître incomparable dans l'art de fasciner les foules, moine édenté, ô Saint Bernardin de Sienna, daignez venir au secours de vos prédicateurs d'aujourd'hui ; daignez leur faire connaître quelque chose de votre secret : ce qui leur serait bien utile !

Nos prédicateurs d'aujourd'hui sont de saintes gens et des prêtres pleins de zèle ; qu'ils soient, de plus, des savants, voilà qui n'a rien d'exceptionnel ; ils possèdent vraiment toutes les qualités de l'esprit et du cœur. Mais trop souvent un défaut diabolique, — car il n'est pas douteux que l'enfer s'en mêle, — semble paralyser net leur action bienfaisante : on dirait qu'ils distillent pieusement un ennui mortel ! Ce n'est évidemment qu'une apparence trompeuse ; mais cette apparence est parfois terrifiante...

Il suffit, pour s'en convaincre, d'entrer dans une église à l'heure du sermon : la maison de Dieu est transformée en un dortoir, en un dortoir fort décent (1)... Malgré le peu de confort qu'offrent les sièges, de bonnes et dévotes personnes y somnolent dans la paix du Seigneur, tout en s'arrangeant pour conserver l'attitude recueillie qui convient à la dignité du lieu. Quelques ronflements, qui, sauf de très rares exceptions, savent demeurer discrets, rythment en sourdine cette sainte éloquence !

Les auditeurs sont de bons catholiques venus là par devoir et qui, dans l'hypothèse la plus favorable où ils parviennent à triompher du sommeil tentateur, offrent à Dieu leur mérite en esprit de mortification et se réjouissent d'abrèger leur temps de purgatoire par celui qu'ils passent au pied de la chaire chrétienne. Ce sont des brebis de choix et qui chérissent la douceur du bercail : alléguer que les prédications leur demeurent inutiles serait une erreur coupable où je ne verserai point ; mais il est permis d'affirmer, en toute sécurité, que ceux de nos contemporains qui vont écouter les sermons sont précisément ceux qui en ont le moins besoin...

Et les autres ?

Les autres, c'est-à-dire les tièdes, les indifférents, les athées... Ils se garent ceux-là, ... ils se garent de l'ennui : et à une fuite éperdue ils demandent le seul remède.

Les tièdes vont à l'église, quand ils se sont d'abord bien

(1) L'auteur croit devoir rappeler ici aux prêtres belges, qui d'habitude pourraient lire ces pages, qu'il est Français et qu'il ne parle que de la France. Il ne se souvient d'avoir entendu en Belgique qu'un seul sermon pendant lequel il ait dormi : mais ce sermon était en flamand ; et il ne comprenait pas...

assurés que la chaire y demeurera vide et que l'éloquence ne fera point retentir les voûtes. Quant aux indifférents et aux athées, ils simplifient le problème, par une abstention totale ! Et voilà ce qui me paraît absolument désolant...

L'éloquence sacrée, ô Saint Bernardin, a beaucoup gagné, après vous, en gravité : qui n'était pas votre qualité maîtresse. Un prédicateur passerait aujourd'hui pour un objet de scandale, que n'effraierait point la crudité de votre langage : nous prenons plus facilement des airs scandalisés que les hommes du Quattrocento ; nous n'en valons pas mieux... Et celui qui se permettrait la plus anodine de vos familiarités mettrait, pour une lapidation en règle, des cailloux dans beaucoup de mains, ... voire peut-être dans les mains de ses confrères eux-mêmes...

On dirait qu'une austère monotonie est devenue la règle du genre ; et il me demeure cette impression confuse que c'est toujours le même sermon que j'entends... J'avoue d'ailleurs, en toute sincérité, que j'ai l'esprit mal fait et porté aux généralisations les plus fâcheuses...

La rançon cependant a coûté cher : le contact semble s'être perdu entre les prédicateurs et la foule, la foule qui sommeille ou qui s'en va...

La première qualité, sans laquelle toutes les autres demeureront éternellement vaines, sera toujours de savoir éveiller et retenir l'attention involontaire. Tel était votre secret. Les critiques se sont efforcés, par de minutieuses analyses, d'expliquer vos triomphes. Ils n'y ont réussi qu'imparfaitement. Et c'est encore ce brave marchand de Prato, qui ne se piquait point de littérature, qui a prononcé les plus sages paroles : « Il y avait tant de charme dans la prédication et dans le débit de ce frère Bernardin de Sienna que j'en ai été réconforté pour tout le reste de ma vie ».

O moine édenté, ô maître incomparable, suscitez-nous de vos imitateurs. Les moyens qu'ils emploieront ne seront plus les vôtres ; cinq siècles n'ont point passé en vain... Mais ils feront pour nous ce que vous avez fait pour vos contemporains : ils attireront les foules au pied de la chaire de Vérité. Les voyous et les filles perdues, — vous n'avez jamais eu peur des mots, — iront les écouter. Et ces prêtres seront pour les « cinémas » une concurrence inattendue...

O Saint Bernardin de Sienna, apôtre de la vieille Italie, nous avons besoin de votre éloquence : daignez, nous vous en supplions, revenir parmi nous, sous une forme nouvelle...

ALEXANDRE MASSERON.

Les idées et les faits

Chronique des Idées

Monseigneur Van Ballaer

Le prélat de réelle distinction et de mérite supérieur que vient de perdre le Chapitre métropolitain de Malines passait à juste titre pour l'un des membres les plus marquants du clergé belge. Nul ne s'étonnera que la *Revue Catholique* rende ici par ma plume un hommage à sa mémoire.

Pierre-Joseph-Marie Van Ballaer appartient par son origine à la meilleure bourgeoisie de Turnhout — il y vit le jour le 7 juin 1851 — à une de ces familles qui, tout en s'enrichissant par le commerce, n'ont jamais dérogé aux vieilles traditions de foi chrétienne et ont tou-

jours su purifier l'argent par la charité. De solides études commencées dans sa ville natale, poursuivies au petit séminaire de Malines s'accompagnèrent de la pratique fidèle de la piété et de la vertu, si bien que cette noble éducation fit comme spontanément éclore dans le jeune homme la vocation ecclésiastique. Entré au Séminaire le 30 septembre 1871, ordonné prêtre le 19 septembre 1874, une défaillance de sa santé qui ne cessa d'être délicate retarda de quelques jours sa première messe solennelle ; la trahison de la mort a prévenu de quelques mois la célébration de la messe jubilaire de ses cinquante ans de sacerdoce.

Il venait d'être envoyé à l'Université de Louvain où il suivit pendant deux ans, de 1874 à 1876, les cours de l'École normale ecclésiastique, depuis longtemps disparue, pour lors dirigée par l'éminent

orientaliste Mgr de Harlez, puis par l'éminent helléniste Mgr de Brontars. Le jeune abbé Van Ballaer y reçut une formation qui devait exercer la plus heureuse influence sur le développement de ses talents, et sentit s'éveiller en lui, au cours de Léon de Monge, au contact des grands écrivains que cet admirable professeur commentait en maître, la passion de la littérature. Quand lui-même sera chargé de cet enseignement, on reconnaîtra sans peine à son allure magistrale, à sa réelle supériorité, le disciple dressé à bonne école.

C'est à l'âge de vingt-cinq ans, le 20 avril 1876, que l'abbé Van Ballaer gravit les degrés de la chaire de rhétorique au Collège Saint-Rombaut. Il ne l'occupera que pendant cinq années, mais ce lustre suffit à fonder sa réputation. Aux connaissances étendues il joint la sûreté du goût, à la pénétration de l'analyse la richesse des synthèses, à la flamme surtout, l'esprit ouvert à tous les progrès, le cœur à toutes les aspirations généreuses, il entraîne la jeunesse, il a le don de l'enthousiasmer pour les chefs d'œuvre où resplendit le beau, la forme des élèves qui lui feront honneur, il conquiert si rapidement un juste renom dans le monde de l'enseignement qu'il est admis dès lors, en France, dans le sein du comité de l'Alliance des maisons d'éducation.

Et certes la carrière littéraire s'ouvrait devant lui, sa plume fut plus d'une fois tentée par diverses inspirations, mais la Providence n'avait ainsi disposé, le littérateur fut sacrifié à l'homme d'action. Dès 1881, le 20 avril, le Cardinal Dechamps l'appela à prendre en mains les rênes du Collège Saint-Rombaut délaissées par M. La Force. Comment, dans ce lettré délicat, le Cardinal devina-t-il un organisateur de premier ordre ? Je l'ignore, mais ses pressentiments furent magnifiquement justifiés, le jeune directeur, chanoine honoraire dès 1882, à trente et un ans, fut vraiment le second fondateur de l'institution qu'il gouverna pendant seize ans, jusqu'en 1897, avec un succès toujours croissant.

Lorsque, obéissant au plus étroit sectarisme, la municipalité malisienne de 1863 dénonça la convention stipulée entre elle et l'autorité religieuse, qui mettait à la disposition de celle-ci la vieille Commanderie de Pitzembourg, pour y faire donner l'enseignement des humanités par des maîtres de son choix en lui garantissant un subside annuel,

le Cardinal Sterckx, forçolo de son droit, n'hésita pas un instant à ouvrir dans l'ancien hôtel Snoy un collège qu'il baptisa Saint-Rombaut. Ce coup d'audace réussit à merveille. Ainsi ressuscité, plus vaillant que jamais, fier et libre, l'établissement, réduit à ses propres ressources, vit dès la première heure grandir sa popularité, l'effectif scolaire, à la rentrée d'octobre, s'accroître de 110 à 180 élèves et sa prospérité s'affermir sous ses trois premiers directeurs, M. Robert, Mgr Pieraerts, M. La Force. Mais quelles lamentables installations ! L'édifice vétuste, branlant, tombant en ruines, l'hôtel Snoy, l'ancienne maison Prant-Van Hoorn, approprié à sa nouvelle destination par des moyens de fortune, des adjonctions provisoires, devenait de plus en plus insuffisant. De cette vieille chartreuse, agrandie ailleurs par des acquisitions de maisons voisines, le chanoine Van Ballaer fit surgir un édifice vaste, confortable, somptueux même, un réel cachet artistique, en ne cessant de l'amplifier par d'imposantes bâtisses aux proportions d'une population scolaire qui ne cessant de s'élever avait atteint près de six cents élèves en 1897 !

En même temps, l'inépuisable directeur dotait son collège d'un cabinet de physique, d'un laboratoire de chimie, d'une bibliothèque richement pourvue, fondait une Académie de littérature, la Congrégation de la Sainte-Vierge, des Conférences de Saint-Vincent de Paul. Ce qu'il lui fallut dépenser d'énergie pour mener à bien cette entreprise ardue est inimaginable. Fermant l'oreille aux avertissements sillanimes, aux avis paralysants, il assume des charges écrasantes pour y faire face, débordant de foi en la Providence, il croit à son rôle, la dévotion au Sacré-Cœur dont il a érigé la statue au frontispice du Collège avec l'inscription qui rappelle la célèbre promesse : *Je vivrai la maison où mon image sera honorée*. Faut-il ajouter que ses sacrifices personnels lui valurent un surcroît de bénédictions ?

La reconstruction du collège fut loin d'ailleurs d'absorber l'activité directrice de chanoine Van Ballaer. Il méritait de s'entendre adresser cet éloge par le Cardinal Goossens, à la manifestation d'adieux du 5 mai 1897 organisée en son honneur, sur l'initiative même de son Eminence :

Aucune partie de ce gouvernement si compliqué d'un collège n'échappa à votre sollicitude. Grâce à vous, rien n'a manqué à Saint-Rombaut de ce qui assure le succès d'une éducation chrétienne et d'une solide instruction : direction sage et paternelle, union parfaite des professeurs dans le dévouement, respect de la discipline, assiduité du travail, estime et pratique du devoir et de la vertu. »

* * *

Malgré l'unanimité des regrets qu'il allait provoquer en retirant M. Van Ballaer de Malines, pour ouvrir à son zèle sacerdotal un champ nouveau et de plus vastes horizons, le Cardinal Goossens estima que la place de ce prêtre éminent, mûri par plus de vingt années de professorat et de direction, était à la tête de la paroisse si importante et si en vue de Notre-Dame-du-Sablon à Bruxelles. Il y fut appelé le 1^{er} janvier 1897 et exerça le ministère pastoral pendant quatorze ans, jusqu'en 1911. L'archevêque ne s'était pas mépris : l'ancien directeur fut un parfait curé. Il eut le zèle de la maison de Dieu, au double sens du mot. Homme de goût, doué d'un sens artistique raffiné, il eut pleinement conscience du trésor confié à sa garde, la plus belle église de style ogival tertiaire que possède la Belgique. Il eut la joie de présider aux travaux de restauration entrepris déjà depuis 1895 par Jean Van Ysendyck et que cet architecte distingué poursuivit jusqu'à sa mort survenue en 1901, c'est-à-dire la réfection du transept nord, du chœur et de la façade principale vers la rue des Sablons. Il ne s'intéressa pas moins à la suite de la restauration qui fut continuée par Maurice Van Ysendyck, celle des bas-côtés de la façade principale, des hautes nefs avec leurs gables et leurs arc-boutants et celle du magnifique sacarium. Il prit surtout une part active à la reconstruction si réussie des sacristies en 1905, pour laquelle il obtint le concours du bourgmestre De Mot, et à l'achèvement du portail sud, vers le Petit Sablon, en 1907.

Mais le temple spirituel devait, comme il est juste, provoquer avec plus d'éclat les ardeurs de sa flamme apostolique. Promoteur de la dévotion au Sacré-Cœur qui fut, je pense, la grande passion de sa vie, il entreprit de la faire régner dans sa paroisse en donnant une vigoureuse impulsion à l'Apostolat de la prière et à l'Archiconfrérie du Sacré-Cœur. De ces œuvres puissantes, restées vivaces et fécondes, il garde l'honneur et le mérite devant Dieu et les hommes. Ces innovations ne lui firent pas négliger de mettre en pleine valeur l'héritage de ses prédécesseurs, il ajouta encore à la splendeur du culte de la vierge sainte Wivine, la fondatrice de l'Abbaye de Grand-Bigard, la Patronne attirée des petits enfants, dont le corps repose depuis 1805 en l'église du Sablon, et il obtint même la concession de la messe et de l'office propres. Les antiques confréries de saint Joseph, de saint Hubert furent entourées par lui de la plus ardente sollicitude.

Chef d'une paroisse où la classe ouvrière, voire nécessairement, voisine avec la richesse, intermédiaire naturellement accrédité entre l'opulence et la pauvreté, s'il savait par sa haute culture gagner la confiance des grands, c'était pour les incliner vers les humbles auxquels il témoignait les égards les plus délicats et sur lesquels s'épanchait sa charité. Il honora le pauvre. Il alla jusqu'à instituer un service de première classe pour les assistés de la Conférence de saint-Vincent de Paul décédés l'année précédente. Pour les garçons il créa une œuvre de sauvetage et d'éducation populaire, le Patronage du Sacré-Cœur, qui n'a pas discontinué de tenir les promesses de ses débuts dans le local où le zèle de son successeur a pu heureusement l'abriter.

Catéchiste intéressant, prédicateur très goûté dans ses prêches consciencieusement préparés, excellent directeur d'âmes qui s'était placé sous la protection spéciale de saint Philippe de Néri, un saint de sa prédilection, administrateur habile, dispensateur dévoué des saints mystères, amateur des belles cérémonies, animateur des œuvres, il fut pendant les quatorze ans de son ministère le bon pasteur qui connaît ses ouailles et que ses ouailles connaissent, le prêtre selon le cœur de Dieu, le curé influent et agissant !

Le 20 février 1907, le curé du Sablon fut revêtu de la dignité de Prélat de la maison de Sa Sainteté par le pape Pie X. Si justifié que fût par les services rendus au diocèse l'octroi de cette haute distinction, elle ne laissa pas que d'étonner ceux qui ignoraient à quel titre spécial elle était dévolue à son heureux bénéficiaire. Le Pape, de sainte mémoire, voulut, en réalité, récompenser « l'attachement de Mgr Van Ballaer au Saint-Siège », comme il s'exprimait dans l'audience qu'il lui accordait à cette époque, « le dévouement qu'il avait témoigné aux Nonces de Bruxelles ». Amorcées déjà pendant son directorat de Malines, à la faveur de circonstances spéciales, ces relations se resserrèrent naturellement dans la capitale, et tous ceux qui savent, pour l'avoir entendu comme le signataire de ces lignes, par exemple, de la bouche du Cardinal Vico, avec quel tact, quelle discrétion, quel désintéressement Mgr Van Ballaer servit ici le Pape dans la personne de ses représentants, en garderont toujours le plus édifiant souvenir.

* * *

Pendant les fatigues du ministère trahissaient les forces d'une santé qui ne fut jamais très vaillante mais devenait de plus en plus précaire. Obéissant à un scrupule de conscience, le curé du Sablon

avait déjà offert sa démission au Cardinal Goossens, il réitéra ses instances auprès de son successeur qui finit par acquiescer à cette demande de retraite. C'est au cours de 1911 que Mgr Van Ballaer quitta sa chère paroisse au milieu des regrets unanimes et des marques de sympathie de toutes les classes de la société. Léopold II daigna s'y associer personnellement en convoquant le curé démissionnaire en audience de congé.

C'est à Malines qu'il se retira, dans la ville où il avait tant travaillé. Il y trouva des amitiés fidèles pour l'y accueillir, et tout d'abord celle du grand Cardinal, son ami de cinquante ans. Il y trouva, après trente-cinq ans de labeurs *totum cum dignitate*, le repos, la plume à la main, la dignité de chanoine titulaire dont il fut revêtu le 3 novembre 1911. Aussi longtemps que ses forces diminuées le lui permirent, il brilla par l'assiduité au chœur et s'efforça de contribuer à l'éclat du culte par ses encouragements à la *Schola cantorum* et à la réforme liturgique.

Délégué officiel de Son Eminence auprès de la Commission administrative de la Basilique nationale, collaborateur d'élite de son éminent président, M. le gouverneur Beco, il fut activement mêlé aux négociations et aux travaux préparatoires qui ont jeté les bases de ce grand œuvre.

Il lutta contre le mal qui minait sa constitution par la patience et l'énergie de la volonté. Se sentant touché à mort, il obtint de la bienheureuse Thérèse de l'Enfant-Jésus un sursis pour être témoin du triomphe des fêtes jubilaires du grand Cardinal. Frappé par une congestion le mercredi 21 mai, il rendit son âme à Dieu le huitième jour, au matin du mercredi 28, dans d'admirables sentiments de foi, de piété, d'humble confiance, avec cette bénédiction spéciale que le Sacré-Cœur réserve à ses amis privilégiés.

* * *

Figure attirante et sympathique, Van Ballaer sera protégé contre l'oubli par son œuvre et par sa personnalité caractéristique.

C'était un esprit ouvert, pénétrant, analyste subtil, appréciateur sagace, d'un jugement droit et sain, qui en fit un conseiller sûr, d'une prudence consommée qui en fit presque un diplomate officieux. Peu apte aux spéculations philosophiques, il donnait la chasse au détail précis, à la notation rigoureuse, à la datation exacte, il étrennait la réalité pratique. Bien servi par le don de l'observation et sa mémoire tenace, il eût été un annaliste modèle, et les rares écrits qu'il a publiés : *Le Quatrième Concile provincial de Malines* (1920) ; *Benot XV et la Belgique pendant les premiers mois de son Pontificat* (1922) portent bien la marque de cette méticuleuse soumission au fait. Le docte chanoine s'était appliqué au droit canon, à la liturgie, savait bien notre histoire, il se mouvait à l'aise dans les circuits des protocoles. Il s'était cultivé beaucoup par les voyages et familiarisé spécialement avec l'italien.

Sa plume était facile, naturellement élégante, abondante. Il aimait écrire, tournait joliment la lettre et prenait plaisir à entretenir une vaste correspondance.

C'était un caractère, ne transigeant pas sur l'honneur. Il avait gouverné hardiment mais son autoritarisme était si éclairé, si imprégné de bonté qu'il sût se gagner et retenir pour toujours ses professeurs et ses vicaires.

C'était un cœur d'or, d'une générosité princière, un ami comme il y en a peu : sa franchise ne refusait pas la vérité à ceux qu'il aimait le plus au risque de leur déplaire. Il était l'ami des mauvais jours, celui sur lequel on peut toujours compter.

Prêtre d'une piété simple, régulière, de bon aloi, étrangère aux raffinements et défilante même à l'excès de la haute spiritualité.

Il a récolté d'ardentes sympathies, il a trouvé l'amitié jusque sur le trône le plus élevé du monde, il n'a pas échappé aux immitties envieuses qui désignent à leur manière le vrai mérite.

C'était quelqu'un, il ne sera pas oublié et je sais plus d'une vie où sa disparition laissera un vide profond.

Cher Monseigneur Joseph Van Ballaer, au revoir là-haut !

J. SCHYRGENS.



ESPAGNE

L'Espagne et l'Hispano-Américanisme

D'après un article de Frank B. Deakin : « L'Espagne et l'Hispano-Américanisme », dans THE CONTEMPORARY REVIEW de mai 1924.

Le discours que le Roi d'Espagne adressait au Souverain Pontife, lors de sa récente visite à Rome, — discours dans lequel il demandait

inter alia un plus grand nombre de Cardinaux hispano-américains et dès lors agissait, en quelque sorte et toutes proportions gardées, en qualité de représentant de toute l'Amérique ci-devant espagnole — a rappelé au public la campagne, campagne qui atteignit son apogée il y a trois ans, en faveur d'une union plus étroite de tous les pays de langue espagnole, sous l'égide de l'Espagne et dans un but de résistance à l'emprise anglo-saxonne. Un très grand nombre d'Hispano-Américains de toutes classes sont d'avis que nul ne saurait mieux défendre et personnifier, sous ce rapport, les intérêts de l'Hispano-Amérique, que le Roi d'Espagne, et au commencement de 1921 un grand effort fut fait pour persuader le Cabinet Dato de faire entreprendre à Alphonse XIII un voyage dans l'Amérique du Sud, profitant du Congrès Pan-Américain qui devait, en juin ou juillet, s'assembler à Buenos-Ayres. On sait que ce projet ne put aboutir.

Au temps jadis l'Espagne fut loin de toujours traiter ses colonies de l'Amérique du Sud avec douceur ; et les rancunes qu'avait laissées sa domination ne s'effacèrent pas au cours de plusieurs générations. D'autre part, si les anciennes colonies espagnoles d'Amérique, contrairement à leur ci-devant métropole, nourrissaient à l'égard de la Grande-Bretagne des sentiments très amicaux, la peur des États-Unis les étrennait de plus en plus. Jamais les Hispano-Américains n'ont cru au caractère « altruiste » et avantageux pour eux de la doctrine de Monroe, et ils n'ont jamais manqué de souligner qu'ils étaient de taille à défendre leur indépendance eux-mêmes, sans avoir besoin de l'assistance du colosse qui, après la Floride, avait englobé le Texas et d'autres parties du Mexique, et pris pied à Panama.

La guerre hispano-américaine de 1898 a certainement contribué à développer les sentiments de solidarité entre l'Espagne et l'Hispano-Amérique ; la croisière dans les eaux sud-américaines du cuirassé *España*, avec l'Infant Don Fernando à bord (1921-1922), a marqué une étape de plus dans la même voie ; mais les résultats concrets manquaient encore ; et, ce qui est plus grave, on s'aperçoit de plus en plus que, dans cet ordre d'idées, l'opinion publique est bien plus active, le sentiment public beaucoup plus intense au delà de l'Atlantique qu'en Espagne même. Bien des écrivains et des journalistes ont dû constater à regret cette apathie, cette passivité ibérique. Ainsi José Escofet, Rafael Vehils, Roberto Castrovido et d'autres encore. Somme toute, l'« Hispano-Américanisme » n'absorbe pas encore, outre mesure, l'Espagnol « moyen ».

De toutes les républiques hispano-américaines, c'est au Mexique que le sentiment d'un rapprochement avec la mère-patrie est peut-être le plus accentué. Fait significatif, en mars 1921, une circulaire du Département Mexicain de l'Instruction publique a prescrit de présenter aux élèves le régime espagnol de naguère sous un jour favorable, afin de déraciner à tout jamais les sentiments d'antipathie et de haine à l'égard de la mère-patrie.

Autre raison encore qui contribue à tourner les regards de beaucoup d'Hispano-Américains vers l'Espagne : c'est la peur des États-Unis et le refus constant que les représentants britanniques opposent à toute tentative de la part des républiques sud-américaines de s'assurer l'appui de l'Angleterre contre les empiètements vrais ou supposés de l'Oncle Sam, pénétrés que ces représentants sont de la nécessité d'une union de plus en plus étroite entre les deux grands pays anglo-saxons. Ces fins de non-recevoir finissent par porter leurs fruits. Pourtant — et on ne se lassera jamais de le répéter — l'Espagne est à ce point en retard à presque tous les points de vue sur les autres nations de l'Europe occidentale, que la campagne en faveur d'un rapprochement étroit entre ce pays si arriéré et l'Hispano-Amérique n'a guère de chances immédiates de succès. La situation changera du tout au tout, lorsque la réalisation de ce rapprochement sera devenue le désir de la nation espagnole en son entier, comme elle est déjà l'idéal de beaucoup de penseurs et d'écrivains patriotes.

Les ex-colonies espagnoles progressent et se développent bien plus vite ; il en est qui semblent plus dignes que l'Espagne même d'unifier et de diriger la fière race castillane.

Et même si elles sont laissées à leurs propres forces, il est invraisemblable qu'elles se laissent absorber ou même longtemps dominer par les États-Unis, d'autant plus que l'Allemagne a toujours d'immenses intérêts dans l'Amérique latine. Le seul obstacle réel à la réalisation des ambitions américaines serait la constitution d'une puissante « combinaison » hispano-américaine qui se donnerait pour tâche d'organiser sérieusement la défense de l'Amérique espagnole et aurait le temps de mettre ce projet à exécution.

Caisse générale de Reports et de Dépôts

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL :

BRUXELLES, 11, RUE DES COLONIES, 11

Capital : 20.000.000

Réserves : 22.000.000

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE :

Comptes de Chèques et de Quinzaine.

Dépôts de Titres et de Valeurs.

Lettres de Crédit.

Prêts sur Titres.

Coffres-Forts.

BUREAUX DE QUARTIER :

Bureau A : Place Bara, 14, Cureghem

Bureau B : Parvis Saint-Gilles, 33, Saint-Gilles

Bureau C : Place Saintelette, 26, Molenbeek

Bureau D : Rue de Tongrès, 60-62.



Action catholique

79, Chaussée de Haecht, 79, Bruxelles

Se recommande spécialement pour l'édition de tout ouvrage
Religieux, Philosophique, Scientifique, etc.



TÉLÉPHONE:
BRUX. 8586

N. B. — Le nouveau numéro
du Téléphone est : 122,51

Etablissement Mauquoy & Fils

Graveurs — Médailleurs — Photgraveurs — Timbreurs

7, Marché St-Jacques, ANVERS

MAISON FONDÉE EN 1875

Tél. 6242

À la Grande Fabrique

E. Esders

26, rue de la Vierge Noire. 26

Bruxelles

Maison fondée en 1877

Téléphone 3003

Diplôme d'honneur à l'Exposition de Bruxelles en 1910

Vêtements pour hommes, dames et enfants

Livrées et uniformes. Vêtements de sports et voyages.
Lingerie. Bonnetterie. Chapellerie. Ganterie. Chaussures.
Cannes. Parapluies. Fourrures. Modes.



Simonet Deanscutter
Orfèvrerie, Joaillerie, Horlogerie

GRANDS PRIX
Lège — 1905
Bruxelles 1910
Gara 1913.

72 Rue Coudenberg
Maison de la Cour
Bruxelles

CHOCOLAT**DU C ANVERS**LA GRANDE
MARQUE BELGE

La marque qui se trouve sur tous
nos Gramophones et Disques
C'est le symbole de la suprématie

Demandez nos Catalogues
et l'adresse du revendeur le plus proche

C^e française du Gramophone
BRUXELLES
171, Boul. Maurice Lemonnier
65, rue de l'Écuyer
42, Place de Meir. — Anvers

VAN CAMPENHOUT Frères et Sœur

MAISON FONDÉE EN 1873

-: **François VAN NES** Successeur -:

13, RUE DE LA COLLINE, BRUXELLES Tél. : 227.64

TYPOGRAPHIE — LITHOGRAPHIE — PAPETERIE — MAROQUINERIE
FABRIQUE DE REGISTRES — COPIE-LETRES
CHAPELETS — ARTICLES DE BUREAU — LIVRES DE PRIÈRES

Usine électrique : 36, RUE VANDERSTRAETEN

Polit et préserve
vos
Meubles
Linoleums
Parquets
Carrosseries
d'Automobiles

Polyflo
ANTISEPTIC — PRESERVING
FLOOR AND FURNITURE
WAX
MADE IN THE U.S.A.

Fabrique par THE NUGGET Polish C^o

LA MAISON DU TAPIS

**BENEZRA**

Rue de l'Écuyer. 41-43, BRUXELLES

TÉLÉPHONE 271.15



TAPIS D'ORIENT, anciens et modernes. MOQUETTES UNIES tous les tons.
TAPIS D'ESCALIERS et D'APPARTEMENTS (divers dessins et toutes largeurs).
CARPETTES DES FLANDRES et autres (imitation parfaite de l'Orient).
: : : : TAPIS D'AVIGNON unis et à dessins. : : : :

Les prix défient à qualité égale toute concurrence

ATELIER SPÉCIAL POUR LA RÉPARATION DES TAPIS